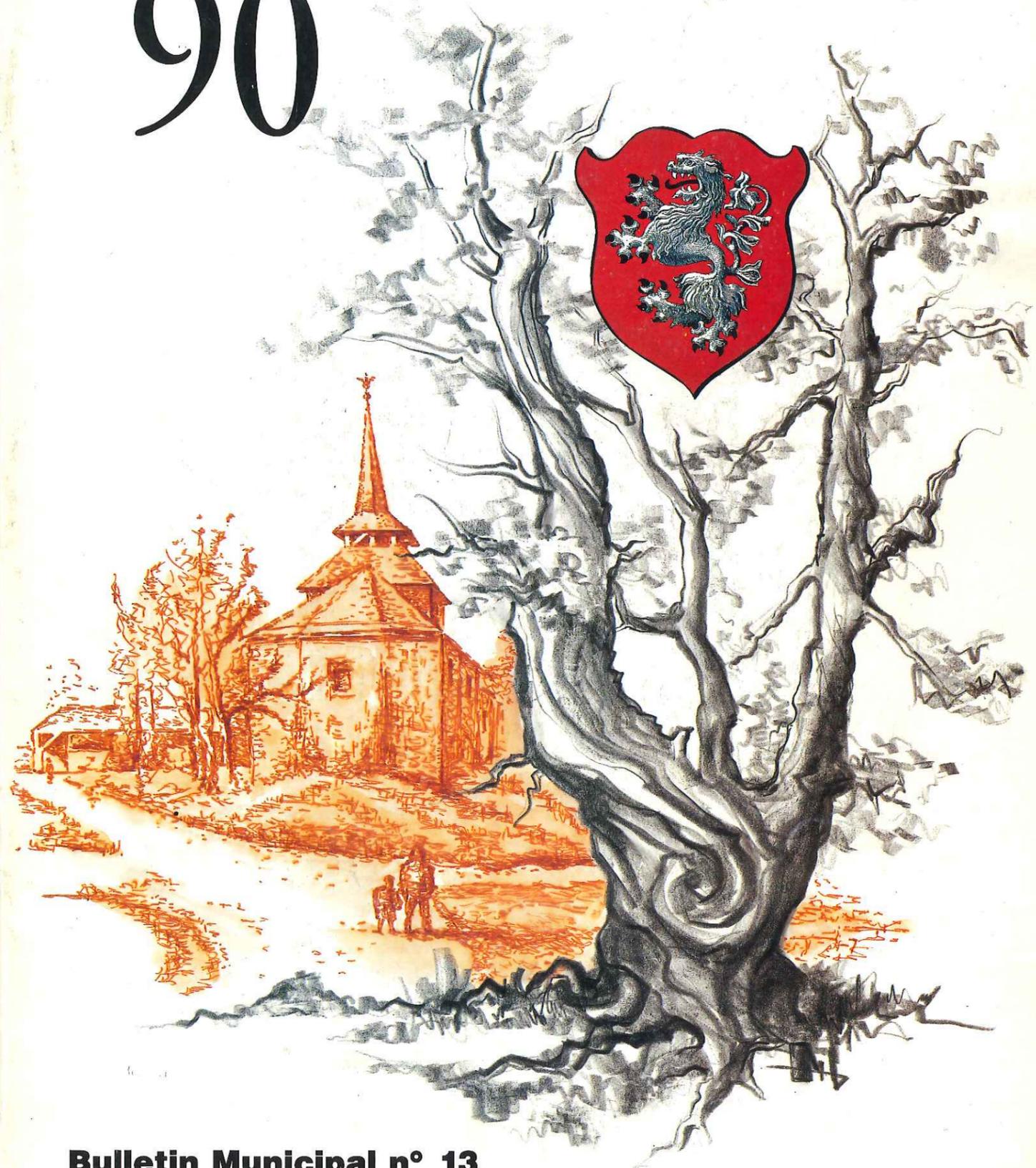


# NEUVECELLE 90



**Bulletin Municipal n° 13**  
Janvier 1990

**L**A Chapelle, repère géographique et culturel du village, le fut pour tous les enfants que nous étions avec l'ancienne ferme toute proche, le soir à la tombée de la nuit, à l'heure du "lait".

Fort ancienne, certes, lourde, bien assise sur son épaulement herbeux, veillant sur le château-fort moyennageux, aujourd'hui disparu, non loin du ruissellement régulier de la ravine.

Solidité de la pierre, légèreté de la flèche qui s'élève sur deux toitures décalées fort pittoresques.

**L**A robe des châtaigniers, parure d'un moment pour nous, fillettes, cache-cache et brisolon dans l'âtre... Elégante architecture de quelque pampre rescapé; noueuses, dépouillées, les crosses veillent encore sur les jardins nostalgiques...

Le plus noble d'entre eux a rendu l'âme un jour, abattu par la foudre, la hache, le grand âge ou la désinvolture d'un quidam...

En tous cas, on en parle encore dans les chaumières... On en rêve, on le voit, on l'imagine... Il est fort, il est superbe, il vit encore...

### Mireille VALAT

Professeur d'Arts Plastiques et d'Audio-visuel  
au Lycée du Castel de Dijon

Etudes d'Arts graphiques  
à l'Ecole des Beaux Arts de Mâcon  
et à la Faculté de Lettres de Dijon

Née à Evian, très attachée au village de Neuvecelle où je compte me retirer plus tard.

Mes parents, M. et Mme TEISSEIRE,  
y résident depuis longtemps

#### Page de couverture :

Affiche de Mme Mireille VALAT

#### En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII<sup>e</sup> siècle)  
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable  
Devise : UBIQUE (partout).

# Sommaire

Le mot du Maire .....	2
Le Conseil Municipal .....	3
Les délégués aux différents syndicats .....	4
Liste des commissions municipales .....	5
Le personnel communal .....	7
Inauguration du Groupe Scolaire "Robert-Magnin" .....	8
La vie scolaire .....	9
Etat civil 1889 .....	10
Etat civil 1989 .....	11
La Saga de l'Ermitage .....	12
Concours des maisons fleuries .....	15
Notre histoire : 1818-1839 .....	17
Des mots, des maux - Problèmes actuels .....	20
Budget 1989 - Compte administratif 1988 .....	28
Fiscalité .....	29
Les réunions du conseil municipal en 1989 .....	31
Permis de construire 1989 .....	34
Aide Sociale .....	35
Grâce à votre nom de famille, retrouvez vos ancêtres .....	36
Travaux de la commission de l'Aménagement et de l'Environnement, ...	38
L'ou Nové Chatni .....	40
Gym Nouvelle Forme de Neuvecelle .....	41
Les Donneurs de Sang .....	42
L'Ecole de Hand .....	43
Le Club de l'Amitié .....	45
Promenade des mères de famille .....	47
Le chemin du curé .....	48
Nos joies... Nos peines .....	49
Vie pratique .....	50
Qui reconnaissez-vous ? .....	52

**L'EQUIPE DE RÉDACTION  
DU BULLETIN "NEUVECELLE 90"  
VOUS PRÉSENTE  
TOUS SES MEILLEURS VŒUX  
POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

# Le Mot du Maire

**N**OUS avons connu fin juillet et début août de sérieuses difficultés d'alimentation en eau potable. Toute la commune n'a pas été concernée, mais chacun a dû en subir les conséquences.

*Il est vrai que les problèmes d'eau pendant l'été ne sont pas nouveaux à Neuvecelle. Les Municipalités précédentes en ont fait l'expérience. Cependant, le déficit annuel de pluviométrie, ajouté au manque de neige des deux derniers hivers, a rendu la situation particulièrement critique cette année.*

*La Commune ne dispose pas, dans son sous-sol, des ressources nécessaires en eau potable, pour faire face à l'évolution de sa population. Toutes les études effectuées depuis 1982 ont montré qu'il n'y avait pas de solution à terme en dehors d'un pompage au lac, tant pour Neuvecelle que pour les Communes environnantes. C'est d'ailleurs ce qui a été fait depuis longtemps sur la Rive Suisse du Lac Léman.*

*Les travaux de prise d'eau, de traitement et de relevage jusqu'au réservoir des Tours, ont été réalisés par la Ville d'Evian. Elle seule avait les moyens d'un tel investissement. La commune de Neuvecelle a entrepris le raccordement de son réseau dès que les installations de pompage ont été en état de fonctionner, au début août.*

*Les discussions sur le montant de notre participation n'ont pas toujours été faciles. D'un côté, la ville d'Evian avait investi des sommes importantes; il était compréhensible qu'elle souhaitât en répartir la charge. D'autre part, le budget de la commune de Neuvecelle nous laissait peu de marge de manœuvre et il n'était pas concevable de faire supporter à l'usager tout le poids de la dépense. L'accord finalement trouvé tient compte des possibilités de nos finances et permettra de facturer, au même prix, l'eau distribuée dans les deux communes.*

*Au delà des problèmes financiers qui ont fini par trouver des solutions, il reste l'essentiel : nous sommes maintenant à l'abri des désagréments de l'été dernier.*

*Et c'est dans ce contexte que le Conseil Municipal se joint à moi, pour présenter à chacune et à chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux pour cette année 1990.*

**Louis DURET,**  
Maire

# Le Conseil Municipal



**Au premier plan, assis :**

M. Louis DURET, Maire, entouré par ses adjoints à gauche MM. Etienne CHAPUIS et Antoine LAZARETH, à droite MM. Charles PERNET et Michel BIOLLEY

**Au second rang, de gauche à droite :**

M. Robert FLORET, Mme Josiane CLAIMAND, M. Serge FOREL, M. Michel BONNEVIE, Mme Martine PITTET, Mme Françoise BEETSCHEN, M. Albin LAURENT

**Au troisième rang, de gauche à droite :**

MM. Dominique ROCH, Jean VERDIER, Pierre PAGNIER, Daniel HEILIGENSTEIN, Jacques BLIN, Francis GRIMONT, Mme Anne MOREL.

# Les délégués aux différents syndicats

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DURET Louis, Président  
BEETSCHEN Françoise  
CLAIMAND Josiane  
BONNEVIE Michel  
LAURENT Albin

MOROSATO Maguy  
GRANJUX Jean  
BRON Anne-Marie  
MALLINJOURD Françoise

Délégués de l'Administration

## **SYNDICAT POUR LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES DU CANTON D'EVIAN**

CHAPUIS Etienne, titulaire  
BLIN Jacques, titulaire  
DURET Louis, suppléant  
GRIMONT Francis, suppléant

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'EVIAN ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES**

LAZARETH Antoine, titulaire  
LAURENT Albin, titulaire  
BEETSCHEN Françoise, suppléante  
ROCH Dominique, suppléant

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RÉGIONS DE THONON ET D'EVIAN**

BIOLLEY Michel, titulaire  
PAGNIER Pierre, titulaire  
DURET Louis, titulaire  
BONNEVIE Michel, suppléant.

## **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ**

LAZARETH Antoine, titulaire  
CHAPUIS Etienne, suppléant.

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA RIVE FRANÇAISE DU LAC LÉMAN**

PERNET Charles, titulaire  
VERDIER Jean, titulaire

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT D'EVIAN ET DE SA RÉGION**

DURET Louis, titulaire  
FOREL Serge, suppléant  
PAGNIER Pierre, titulaire  
BIOLLEY Michel, titulaire.

# Liste des commissions municipales de Neuvecelle

## **COMMISSION DES FINANCES**

PERNET Charles, Président  
BLIN Jacques  
CLAIMAND Josiane  
FOREL Serge  
GRIMONT Francis  
HEILIGENSTEIN Daniel  
VERDIER Jean  
PANNEQUIN Josiane, membre extérieur

## **COMMISSION DE L'INFORMATION, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

PERNET Charles, Président  
GRIMONT Francis  
MOREL Anne  
HEILIGENSTEIN Daniel  
PITTET Martine  
VERDIER Jean  
BEAUGHEON Gérard, membre extérieur

## **COMMISSION DE LA VOIRIE ET DES BATIMENTS**

LAZARETH Antoine, Président  
BEETSCHEN Françoise  
BONNEVIE Michel  
GRIMONT Francis  
LAURENT Albin  
PAGNIER Pierre  
MALLINJOURD Pierre, membre extérieur

## **COMMISSION DES EAUX, ASSAINISSEMENT ET ÉLECTRICITÉ**

LAZARETH Antoine, Président  
CLAIMAND Josiane  
FLORET Robert  
FOREL Serge  
PAGNIER Pierre  
ROCH Dominique  
DEGRANGE Joseph, membre extérieur

## **COMMISSION DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE L'AIDE COMMUNALE A LA CONSTRUCTION**

BIOLLEY Michel, Président  
FLORET Robert  
FOREL Serge  
MOREL Anne  
PAGNIER Pierre  
ROCH Dominique  
GIRAUD Philippe, membre extérieur

## **COMMISSION DU P.O.S., DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BIOLLEY Michel  
BEETSCHEN Françoise  
HEILIGENSTEIN Daniel  
LAURENT Albin  
ROCH Dominique  
VERDIER Jean  
GIRAUD Philippe, membre extérieur  
CANEL Jean, membre extérieur

## **COMMISSION SCOLAIRE**

CHAPUIS Etienne, Président  
BLIN Jacques  
BONNEVIE Michel  
CLAIMAND Josiane  
FLORET Robert  
PITTET Martine  
DURET Claudette, membre extérieur

## **COMMISSION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET ASSOCIATIONS**

CHAPUIS Etienne, Président  
BLIN Jacques  
BONNEVIE Michel  
LAURENT Albin  
MOREL Anne  
PITTET Martine  
POLETTI Lucienne, membre extérieur  
POUX René, membre extérieur

# cabinet robert minguet

L'Astrée - Quai Baron-de-Blonay  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 50.75.20.43

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES

## La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 50.75.04.90



S.A.R.L.  
**FAVRE**  
Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE  
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN  
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08

## Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR  
FLEURISTE

"Le Rond-Point"  
Neuvecelle  
Tél. 50.75.13.73



**Maison de  
la Presse**

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie  
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

## QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce  
Tél. 50.71.38.72  
THONON  
(proximité  
passage à niveau  
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds  
Agraire - G.C.

Quiblier,  
c'est  
la sécurité !

Equilibrage  
tourisme  
et poids lourds

## LE PERSONNEL COMMUNAL

# Une équipe au service de la Collectivité



De gauche à droite, au premier rang : Jean-Paul BOCHATON, Guy ESSEVAZ-ROULET, Daniel BLANC, Elisabeth BUTTAY, Dominique MORAND, Martial PACINI

De gauche à droite, au second rang : Marie BLANC, Jean-Jacques CHAPPUIS, Gérard CHESSEL, Catherine FAVRE, Marcelle FABRELLO, Michel REBET.

LES lois de décentralisation ont transféré aux communes de nouvelles compétences. La commune de Neuvecelle a dû se doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et responsabilités nouvelles.

Voici donc, brièvement présentés, les 13 employés communaux.

### Services Administratifs

- Un Secrétaire Général de Mairie
- Une Rédactrice
- Un Agent de bureau dactylographe

### Services Techniques

- Un Agent de maîtrise principal
- 4 Agents techniques
- 2 Ouvriers professionnels

### Service des Ecoles

- 1 Aide maternelle
- 2 Femmes de service

Le Service Administratif est chargé d'assurer l'administration générale de la Commune (gestion et suivi des dossiers d'aide sociale, des titres de séjour, des permis de construire).

Les Services Techniques assurent les tâches suivantes :

- Ramassage des ordures ménagères, des déchets encombrants, et du gazon en été.
- Entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux (mairie, écoles, chapelle, cimetière...).
- Travaux de déneigement.
- Entretien et réfection des réseaux d'eau, d'assainissement.
- Ramassage scolaire et sortie des enfants.

Pour accomplir ces tâches, ils disposent d'une benne à ordures, d'une pelle case, d'un camion benne, d'un camion de déneigement, d'un bus scolaire, d'une camionnette et d'une acadiane.

Le personnel Communal, sous l'autorité directe du Maire et en relation étroite avec les élus, s'efforce de rendre un service public sans cesse meilleur.

Pour ce faire, il met à la disposition de chacun d'entre vous toutes ses compétences et souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population neuvecelloise.

Comme il est d'usage au seuil d'une nouvelle année, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 1990.

# Inauguration du Groupe Scolaire "Robert-Magnin"

LE 24 JUIN 1989

**P**OUR cette cérémonie, la Commune de Neuvécelle a voulu rendre un hommage à Monsieur Robert MAGNIN, ancien Maire, dont la compétence et le dévouement au service de la Commune demeurent dans l'esprit de chacun.

Ouverte par le chant des écoliers, sous la direction de M. BIOLLEY, la cérémonie comprit l'allocution du Maire, évoquant la personnalité de Robert MAGNIN, le dévoilement de la plaque et un discours de M. BOUVIER, Sénateur.

Un temps splendide donna à cette grande journée tout l'éclat désirable.



Le Conseil Municipal, au grand complet, était là pour accueillir les invités :  
M. BOURON, Secrétaire chef de la Sous-Préfecture, M. BOUVIER, Sénateur,  
M. MAZEAUD, Député, M. MARCHAL, Conseiller Régional, M. FRANCINA, Conseiller Général

## VIE SCOLAIRE

par Michel BIOLLEY, Directeur de l'Ecole Primaire

### □ Carnaval à l'école et dans la commune

Célébration du bicentenaire : "Carmagnole" devant la mairie - "Ça ira !" dans les chemins communaux - "Il pleut bergère" à la maternelle. Tout ce cortège "révolutionnaire" s'est déplacé au son de la flûte, du saxophone, de la clarinette et des percussions.

### □ Participation des élèves aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

### □ Participation des élèves à la grande Fête de l'Ecole Publique et de l'U.S.E.P.

Sur le stade d'Evian avec plus d'un millier de participants, le 10 juin.

### □ Pose de la plaque "Groupe Scolaire Robert-Magnin" et Fête de l'Ecole le 24 juin

Sur le thème du bicentenaire. Participation active des élèves dans la production de chants et de danses.

### □ Cross U.S.E.P. au stade de Lugrin le 19 octobre

Nathalie COTTON (1<sup>re</sup>), Eric SCHLÉGEL (2<sup>e</sup>) et Angélique COTTON (1<sup>re</sup>) dans leurs catégories respectives, ont été sélectionnés pour la rencontre de Thonon.

### □ A Thonon le 8 novembre

Nathalie COTTON (7<sup>e</sup>) a été sélectionnée pour la finale départementale à La Roche sur Foron où elle s'est classée 21<sup>e</sup> sur 63.

### □ A la maternelle

• NOËL 88 : Les enfants et le Club des Anciens se sont donnés rendez-vous pour partager un bon goûter.

• LE SKI : Malgré un enneigement capricieux, quelques belles sorties ont été réussies.

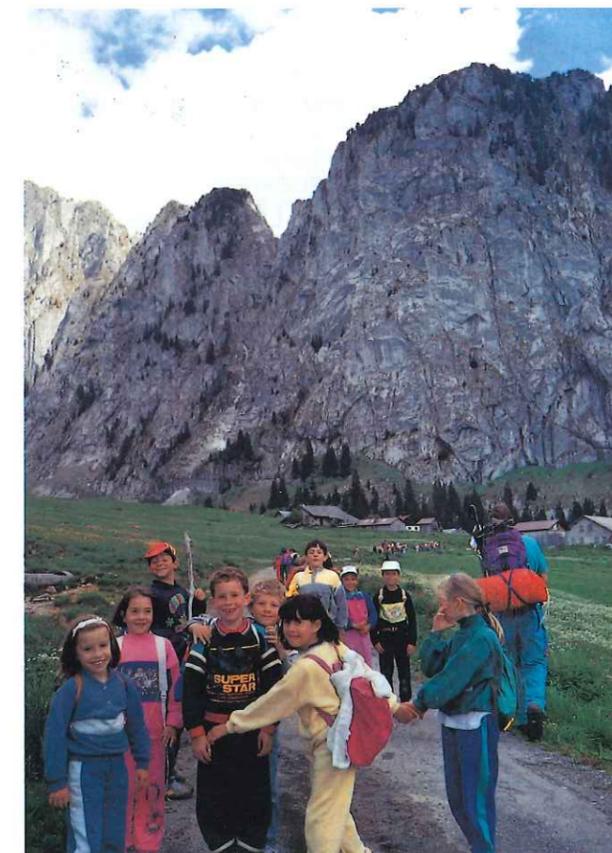
• EN MARS : Journée complète passée en compagnie du Clown KINOÛ.

• EN MAI : Réussite de la classe verte de Mireille DUMARTINEIX, organisée au Plateau d'Assy, avec au programme : marches, escalades, ballades en poneys et jeux divers.

### □ En primaire

• SORTIE COLLECTIVE (CP - CE 1 - CE 2) le 9 mai, ayant pour objectif la vie quotidienne en Haute-Savoie de 1860 à 1960. La visite exploratoire, organisée de manière ludique au Musée Paysan de Viuz-en-Sallaz, a permis aux maîtresses d'atteindre l'objectif qu'elles s'étaient fixé.

• SORTIE EN MONTAGNE (CE 1 - CE 2) les 5 et 6 juin, avec pour objectif : la marche en moyenne montagne, la découverte de la région, l'hébergement au refuge d'Ubine, la vie en groupe. Riche exploitation de ces deux sorties sous forme de comptes rendus, croquis, photos et enregistrements.



Les CE 1 et CE 2 en route pour le refuge d'Ubine...

### • ECHANGES SCOLAIRES (CM 1 - CM 2)

Découverte du Chablais pour deux classes de la Somme pendant une semaine, en mars, à travers un programme établi par Michel BIOLLEY qui a ensuite, avec sa classe, découvert la Picardie, en mai, selon un programme chargé, minutieusement préparé par ses correspondantes, Jackie MENCHON et Florence VAN WESEMAEL.

La richesse des activités pratiquées pendant ces rencontres et l'abondante exploitation qu'en ont tirée les enfants, la chaleur de l'accueil réciproque, l'enthousiasme des enseignants, des encadrants et intervenants bénévoles, ont contribué à assurer, dans un climat d'amitié sincère, le succès de cette pratique pédagogique.

# Etat Civil 1889

## NAISSANCES

Le 19 janvier, Henriette Caroline GURNEL, fille de François, pêcheur et de Marie MUSY, couturière.

Le 26 janvier, André Joseph GIROUD, fils de Marie, cultivateur et de Mélanie REBET, ménagère.

Le 21 mars, Jean Marie Alexis GIROUD, fils de François, cultivateur et de Joseph MICHAUD, ménagère.

Le 24 avril, Maria Joséphine FAVRE, fille de Charles, pêcheur et de Marie POLIENNE, ménagère.

Le 17 mai, Jean Louis BONNEVIE, fils d'Auguste, pêcheur et de Marie GENOUD, ménagère.

Le 18 mai, Joséphine Philomène BONNEVIE, fille de Maurice, pêcheur et de Marie DUFOURNET, ménagère.

Le 21 mai, Joséphine Marguerite LAZARETH, fille de François, meunier et de Rosalie JULLIARD, ménagère.

Le 8 juin, Jeanne Gabrielle MILLIET, fille de Pierre, cultivateur et de Marie GRANJUX, ménagère.

Le 27 juin, Charles Joseph JACQUIER, fils d'Amédée, cultivateur et de Marie BURNET, ménagère.

Le 10 juillet, Jean-Louis DUFOUR, fils de François, pêcheur et de Marie GREPILLAT, ménagère.

Le 17 juillet, Berthe Albertine CORBAZ, fille de Charles, mécanicien et de Marie BEERI, ménagère.

Le 23 juillet, Charles César LAZARETH, fils de Louis, cultivateur et de Félicité BLANC, ménagère.

Le 5 août, Paul François GRUZ, fils de Louis, journalier et de Marianne NOIR, ménagère.

Le 10 août, Auguste Louis BRACONNAY, fils de François, pêcheur et de Lucie MILLIET, ménagère.

Le 4 novembre, Jean Marie André GIROUD, fils de Pierre, cultivateur et de Marie DUCRET, ménagère.

Le 6 novembre Joseph Hippolyte MOUTHON, fils d'André, cultivateur et de Marie LAURENT, ménagère.

Le 10 novembre, Frédérica KAFTAN, fille de Frédéric, chirurgien dentiste et de Thérèse HOSSLE, sans profession.

Le 30 novembre, Marie Anna Enthelmette PREMILLIEU, fille de François, employé de chemin de fer et de Françoise DEGRANGE, ménagère.

## MARIAGES

Le 16 février, Auguste-François BRACONNAY, cultivateur et Marie-Cécile GREPILLAT, sans profession.

Le 11 mai, François BRACONNAY, pêcheur et Lucie MILLIET, sans profession.

Le 31 août, André Etienne MOUTHON, cultivateur et Marie-Louise LAURENT, sans profession.

Le 28 septembre, Maurice Amed DUFOUR, scieur et Marie Franceline BIDAL, couturière.

## DÉCÈS

Le 4 mars, Antoinette LAURENT, veuve PEILLEX, 75 ans.

Le 16 mars, Marguerite MAGNIN, 4 ans.

Le 16 mars, Marie MAGNIN, veuve DEGRANGE, 65 ans.

Le 17 juillet, Joseph Marie MAGNIN, 49 ans.

Le 30 juillet, Julie DEGRANGE, épouse DURET, 60 ans.

Le 7 août, Joseph Marie MILLIET, 28 ans.

Le 18 août, Georges Emile Stanislas BEUCLAIR, 53 jours.

Le 24 septembre, Emile Joseph BOISSON, 2 mois et 5 jours.

Le 7 octobre, Marie François DURET, époux BIRRAUX, 65 ans.

Le 16 novembre, Frédérica KAFTAN, 6 jours.

Le 1<sup>er</sup> décembre, Jean Marie François LUGRIN, 11 ans.

Le 10 décembre, François BLANC, époux LAURENT, 63 ans.

# Etat Civil 1989

## NAISSANCES

Le 28 janvier à Evian-les-Bains, Guillaume Manuel Frédéric REGUEIRO, fils de Jésus et de Marie GOURGUECHON, domiciliés avenue de la Creusaz.

Le 5 mars à Evian-les-Bains, Mélodie LAPERT, fille de Patrick et de Catherine DELMAS, domiciliés chemin des Houches.

Le 17 mars à Evian-les-Bains, Aline Jacqueline MARIETTAZ, fille d'André et de Nicole BURNAT, domiciliés Chez Seuvay, Milly.

Le 17 mars à Evian-les-Bains, Lise Sylvie MARIETTAZ, fille d'André et de Nicole BURNAT, domiciliés Chez Seuvay, Milly.

Le 29 mars à Evian-les-Bains, Brice CAPDEVIELLE, fils de Jean-Michel et de Danielle JACQUIER, domiciliés avenue du Bois du Feu.

Le 3 avril à Evian-les-Bains, Xavier Jacques Sébastien Valentin BLANC, fils d'Alfred et d'Anne-Marie BUTTAY, domiciliés Chez Buttay, avenue de Lécherot.

Le 18 avril à Evian-les-Bains, Julien Arthur Michel PETIT-JEAN, fils de Didier et d'Annie BLANC, domiciliés Le Milly.

Le 29 avril à Evian-les-Bains, Jérémy Pierre MANCHON, fils de Laurent et de Claudine JOLIVET, domiciliés à Milly.

Le 22 mai à Evian-les-Bains, Jennifer Annick Marie-Thérèse THISONG, fille de Désiré et de Sylvie BREMONT, domiciliés avenue de Milly, "Le Florida".

Le 26 mai à Thonon-les-Bains, Simon Baptiste BLANC, fils de Michel et d'Arllette MERMIER, domiciliés avenue de Verlagny.

Le 29 juin à Evian-les-Bains, Lucile Harmony KARAKATSANIS, fille d'Alain et de Corinne SERVOZ, domiciliés au Rond-Point.

Le 2 juillet à Evian-les-Bains, Laetitia Lydie Hélène SIMONDETTO, fille de Franck et de Michèle SEGROS, domiciliés à Grande-Rive.

Le 4 juillet à Evian-les-Bains, Thomas Michel ROCH, fils de Noël et d'Isabelle LUGRIN, domiciliés à Grande-Rive.

Le 17 juillet à Thonon-les-Bains, Olivia Christianne Noëlle BELLON, fille de Jean-Paul et de Corinne AUZOUX, domiciliés chemin des Houches.

Le 19 juillet à Evian-les-Bains, Robin Jean-Jacques LETTIERI, fils de Jean-Jacques et de Catherine LUGRIN, domiciliés aux Chalets du Gavot.

Le 20 juillet à Evian-les-Bains, Robin André Riccardo LUCAS, fils de Christian et d'Isabelle TROIA, domiciliés avenue de Maxilly.

Le 19 août à Evian-les-Bains, Laurence Marie Céline FREI, fille de Jean-Louis et de Jeanny HAUTEVILLE-LONGET, domiciliés au Parc de l'Abbaye.

Le 12 septembre à Evian-les-Bains, Laura Claude Laurence COTTON, fille de Joël et d'Evelyne DONDANA, domiciliés Parc de l'Abbaye.

Le 9 octobre à Evian-les-Bains, Benjamin Tai-Lau COUDERC, fils de Laurent et d'Anna-Maria WONG AH FAT, domiciliés chemin de Chez Duret, La Grange.

Le 6 novembre à Evian-les-Bains, Clémence Blanche Juliette DEAL, fille de Quentin et de Dominique COUSIN, domiciliés Pré des Portes.

## MARIAGES

Le 25 février, Fabrice Marcel LEONARDUZZI, ouvrier carreleur, domicilié à Neuvecelle, chemin des Houches et Lydia DEKHIL, stagiaire, domiciliée à Amphion, route de la Dranse.

Le 4 mars, Didier Pierre Philippe PETIT-JEAN, mécanicien chauffeur, domicilié à Neuvecelle, résidence "Le Milly" et Annie Martine BLANC, agent hospitalier, domiciliée à Neuvecelle, résidence "Le Milly".

Le 18 mars, Marie Joseph André Félix TURPIN, chauffeur livreur, domicilié à Evian, rue du Théâtre et Renée Marie Berthe DEPOISIER, sommelière, domiciliée à Evian, rue du Théâtre.

Le 29 avril, Franck René Germain SIMONDETTO, informaticien, domicilié à Neuvecelle, Grande-Rive et Michèle SEGROS, diététicienne, domiciliée à Neuvecelle, Grande-Rive.

Le 27 mai, Marcel Eugène Maurice VESIN, électromécanicien, domicilié à Neuvecelle, chemin des Peupliers et Frédéric Paulette Pauline MICHAUD, secrétaire, domiciliée à Thonon, route d'Armoey.

Le 24 juillet, Enrico PANZA, restaurateur, domicilié à Neuvecelle, restaurant "Chez Danic", et Josiane Germaine Françoise JACQUIER, secrétaire, domiciliée à Lugrin, Tourronde.

Le 26 août, Philippe GABET, ouvrier sirupier, domicilié à Neuvecelle, route de Grande Rive et Nadia Emmanuelle ROLLIN, employée de banque, domiciliée à Neuvecelle, route de Grande-Rive.

Le 2 septembre, Jean-Claude André BRON, préposé PTT, domicilié à Evian, boulevard du Bennevy et Nathalie DELEVAUX, technicien de laboratoire, domiciliée à Neuvecelle, Parc de l'Abbaye.

Le 9 septembre, Jean René Paul GANDAR, analyste financier, domicilié à Neuilly, 1, rue Pierret et Françoise Danièle COGITORE, gérante de société, domiciliée à Neuilly, 1, rue Pierret.

Le 9 septembre, Philippe Victor SANNICOLO, maçon, domicilié à Champanges, Saint-Martin et Sabine Marie FOREL, agent de maîtrise administratif, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Maraiche.

Le 7 octobre, Marc Yves SIFFERT, informaticien, domicilié à Clermont Ferrand, 12, route de Durtol et Catherine Régis Marie Joseph LORIDANT, étudiante, domiciliée à Neuvecelle, route de Grande-Rive.

Le 14 octobre, Moulay Mustapha LAMRANI, plongeur, domicilié à Neuvecelle, Hôtel "Le Royal" et Fatima BELOUFA, femme de chambre, domiciliée à Evian, 2, Cité des Ducs.

## DÉCÈS

Le 11 février, Charles Anselme Lucien PIERRE, 75 ans, domicilié à Neuvecelle, Le Pré des Portes.

Le 9 avril, Dominique René MAÏNETTI, 60 ans, domicilié à Evian-les-Bains, 18, rue Moutardier.

Le 16 avril, Auguste BALBINOT, 85 ans, domicilié à Neuvecelle, Résidence "Le Milly".

Le 19 mai, Robert Camille Charles BROUSENG-LACOSTILLE, 62 ans, domicilié à Neuvecelle, Parc de l'Abbaye.

Le 24 mai, Joséphine Marie Alexandrine CAMARET, 83 ans, domiciliée à Neuvecelle, avenue d'Evian.

Le 31 mai, Marguerite Justine GREPILLAT, veuve BERTONA, 81 ans, domiciliée à Neuvecelle, rue des Pêcheurs.

Le 31 mai, Louis Marcel BOCHET, 76 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue d'Evian.

Le 6 juin, Lucien François Henri BONNEVIE, 41 ans, domicilié à Neuvecelle, rue des Pêcheurs.

Le 22 juin, Véronique Eugénie BIRRAUX, veuve LAZARETH, 92 ans, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Lécherot.

Le 24 août, Adrien Léon COMBE, 77 ans, domicilié à Neuvecelle, Parc de l'Abbaye.

Le 31 août, Simone Suzanne Louise LEMONNIER, 75 ans, domiciliée à Neuvecelle, Résidence "Le Milly".

Le 20 septembre, Gaston Alfred FREI, 64 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maxilly.

Le 8 novembre, André Louis SUCHEYRE, 84 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Montigny.

Le 22 novembre, Robert Gabriel DESSEZ, 64 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maxilly.

Entreprise  
du bâtiment

**MICHEL  
CASSET**

PLATRERIE - PEINTURE - SOLS

28, Boulevard Jean-Jaurès  
7 4 5 0 0 E V I A N

CHARCUTERIE  
TRAITEUR

*"Chez Christian"*

LUNCHS  
MARIAGES  
SOIRÉES

13, Rue Nationale - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.36.64

# La saga de l'Ermitage



L'Ermitage et son îlot de verdure

**Q**UAND s'ouvrira dans quelques mois le nouvel Hôtel de l'Ermitage, les Neuvecellois auront du mal à se rappeler qu'il y a peu de temps encore, ce bâtiment abritait une activité hospitalière importante qui, maintenant, a déserté notre commune.

Curieuse destinée en vérité que celle de l'Hôtel de l'Ermitage devenu Hôpital, puis redevenant une structure hôtelière s'adaptant ainsi aux besoins. Mais un hôpital n'est-il pas aussi un hôtel ?

C'est à la grande époque du développement de l'activité thermique et hôtelière qu'est construit l'Ermitage en 1908. Ce magnifique bâtiment est édifié sur un site privilégié dans un parc ombragé de six hectares dominant le lac. Acheté par la S.A. des Eaux Minérales d'Evian le 20 février 1906, exploité par la Société des Grands Hôtels d'Evian (comme le Royal et le Splendide) il accueille pendant la saison une clientèle de curistes aisés dans de parfaites conditions de confort, non loin de l'établissement thermal (qui peut être rejoint par le funiculaire, mais déjà à la campagne car Neuvecelle est encore un parfait îlot de verdure.

Après une éclipse liée à la Grande Guerre, son activité devient maximale mais toujours centrée sur la "saison". La seconde guerre mondiale marque le début d'un déclin progressif qui aboutira à sa fermeture définitive en 1962, laissant ce grand bâtiment sans vie pendant de longues années.

Mais heureusement d'autres besoins s'affirment qui vont permettre de trouver une nouvelle vocation à l'Ermitage. En effet, à cette époque l'Hôpital d'Evian décide de développer des activités spécifiques et c'est tout naturellement qu'il choisit une orientation néphrologique en accord avec la vocation de la station thermique dont l'indication première est le traitement des maladies des reins.

Ainsi naît à Evian la dialyse ou rein artificiel, moyen révolutionnaire de sauver les patients atteints d'une insuffisance rénale terminale. C'est en avril 1968 que sont installés les quatre premiers postes de rein artificiel.

L'autre axe de développement est l'accueil des curistes dont l'état de santé nécessite une hospitalisation pendant la durée de leur séjour. Il n'y avait pas encore de structure adaptée à Evian et environ 200 curistes devaient être logés dans des conditions peu confortables à l'Hôpital où déjà le développement de la néphrologie créait une pénurie de lits. Ceci va obliger le directeur de l'Hôpital, M. PEYRACHE, à louer en 1966 un hôtel depuis disparu, l'Hôtel des Ambassadeurs, pour accueillir ces curistes de plus en plus nombreux. Mais cette solution ne peut être que provisoire.

C'est à cette même époque que la Société Immobilière et Hôtelière de l'Ermitage, dirigée

par un niçois, met en vente le bâtiment de l'Ermitage.

Compte tenu des besoins de plus en plus aigus en place pour désengorger l'Hôpital d'Evian et pour permettre le développement de son activité rénale, l'Hôpital d'Evian décide de se porter acquéreur. L'opération est menée sous l'impulsion du Maire d'Evian, M. Jean COMBET, dont l'appui sera déterminant pour applanir les obstacles juridiques et financiers. Le bâtiment et le parc seront acquis pour la somme de 2.300.000 francs le 8 décembre 1967. Si l'accueil des curistes débute déjà en 1967, il faudra attendre 1975 pour que les travaux de rénovation soient entièrement terminés, portant la facture totale à 6.742.000 Francs. Dans ce bâtiment depuis longtemps abandonné, il était nécessaire d'installer un chauffage pour permettre une activité sur toute l'année, d'adapter les chambres à une activité de soins. Sous la direction du Docteur CANARELLI, la dialyse rénale augmente alors rapidement son activité et le nombre de reins artificiels passe de 4 à 24, ce qui en fait un des plus grands centres de la région. Cela conduit à édifier un bâtiment annexe qui est ouvert en octobre 1971. Du fait des demandes, le rein artificiel fonctionne jour et nuit, accueillant des patients venant souvent de très loin et le va et vient des ambulances devient rapidement un spectacle familier aux neuvecellois. Outre 8 lits de réanimation, le service de néphrologie compte 72 lits, permettant de traiter tous les types de maladie rénale. La section thermique compte 40 lits. 120 personnes travaillent alors à l'Ermitage. Bien vite se fait sentir le besoin d'accueillir les dialysés en vacances dans la région, ce qui motive la construction du Hameau de l'Ermitage comprenant 45 studios. Ainsi est donnée la possibilité à tout insuffisant rénal de n'importe quelle région de France de venir en vacances dans notre commune, tout en poursuivant dans les meilleures conditions son traitement.

Toute cette activité extrêmement spécifique et "pointue" ne peut se développer que grâce aux concours des services de néphrologie des grands centres, notamment lyonnais et parisiens. C'est avec eux qu'est développée la préparation de la greffe rénale, nouveau bouleversement du traitement des maladies du rein avancées.

Mais ces progrès incessants dans le domaine des maladies du rein modifient rapidement la prise en charge de ce type de malade et l'on enlève ou détruit maintenant ce calcul qui faisait souffrir

toute une vie, on greffe un rein libérant de la servitude du rein artificiel. On s'oriente de plus en plus vers les techniques de soins ambulatoires ne nécessitant plus d'hospitalisation. La demande en cure thermique devient moins forte. Tout ceci nécessite une nouvelle adaptation des structures hospitalières, d'autant que la progression des dépenses de soins et les difficultés du système de protection sociale entraînent, dans les années 80, des contraintes budgétaires croissantes pour les hôpitaux publics. A un financement lié à l'activité se substitue une enveloppe globale de financement dit budget global.

Tout ceci conduit l'Hôpital d'Evian à l'élaboration d'une nouvelle stratégie avec regroupement de l'activité sur le bâtiment principal, l'Hôpital Camille-Blanc, les problèmes pratiques et de gestion rendant difficile le maintien de structures dispersées. En 1986, l'orientation est prise de réintégrer tous les services de l'Ermitage à l'Hôpital Camille-Blanc (certains auraient souhaité la solution inverse). Cela nécessitera la construction d'une nouvelle aile, dite bâtiment ouest, qui est devenue opérationnelle début octobre 1989, libérant totalement l'Ermitage.

Entre temps, après différentes tractations, ce bâtiment est cédé à la Ville d'Evian le 15 février 1988 pour la somme de 13.000.000 Francs. C'est alors que le bâtiment retrouve sa vocation hôtelière avec son rachat par la Société des Eaux le 20 juin 1989. Celle-ci en confie la gestion à la Société d'Exploitation d'Activités Touristiques qui peut ainsi envisager un développement complémentaire de celui de l'Hôtel Royal dont le parc jouxte celui de l'Ermitage.

Après plusieurs mois de travaux de rénovation, le nouvel Hôtel Ermitage ouvrira ses portes en février 1991, en catégorie trois étoiles, mais avec des prestations supérieures à sa catégorie. Il comprendra cent chambres (dont huit suites), trois restaurants (cuisines gastronomique et diététique) et un centre de conférence conçu pour des séminaires (qui sera installé dans le bâtiment annexe, autrefois centre de dialyse). La clientèle de l'Hôtel aura accès aux installations sportives et de détente du Royal Club Evian.

On ne pouvait rêver plus bel avenir pour ce bâtiment, qui grâce à l'énergie de certains a réussi à franchir des passes difficiles, ce qui malheureusement n'a pas été le sort de toutes nos structures hôtelières.

Daniel HEILIGENSTEIN

## ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

# R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN • 74500 EVIAN LES BAINS  
TÉL. 50.75.22.52

ACHATS • VENTES  
LOCATIONS

**AGENCE 74**  
toutes transactions immobilières

PROGRAMMES DE  
HAUT STANDING



IMMEUBLE LES RIVES DU LÉMAN - 3, PLACE DU PORT - 74500 EVIAN - TÉL. 50.75.23.88 - FAX 50.70.75.08

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

**E**n raison de la sécheresse de cet été et du manque d'eau, un arrêté d'interdiction d'arrosage a frappé notre commune durant de nombreuses semaines.

Afin de respecter l'égalité des chances de tous les citoyens, le Jury a décidé exceptionnellement de ne décerner aucun prix cette année.

La visite de la commune par le Jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 5 août 1989.

### COMPOSITION DU JURY

M. Edouard BOULENS, Ingénieur en chef, Directeur des parcs et jardins de la ville de Thonon-les-Bains, en retraite.

Mme Edith MOREL, Conseillère agricole.

M. Robert FLORET, Conseiller municipal.

Mme Josiane CLAIMAND, Conseillère municipale.

### MEMBRES ACCOMPAGNATEURS

M. Charles PERNET, Maire-Adjoint, Responsable de la Commission communale des Affaires Culturelles.

M. Antoine LAZARETH, Maire-Adjoint.

### CLASSEMENT

#### 1<sup>re</sup> catégorie :

##### Maison avec jardin très visible de la rue

- M. François BOCHATON, avenue du Flon
- M. Max OLIVIER, chemin des Houches
- M. Marcel PERTUISET, avenue du Flon
- M. Gérard COPPIN, avenue du Flon
- M. Nicolas CARLYLE, avenue du Flon
- M. Pierre PAGNIER, Parc de l'Abbaye
- M. Gilbert BONNEVIE, route de Grande-Rive
- M. Paul PANNEQUIN, chemin des Confertes
- M. Joseph ALPHONSE, avenue d'Evian
- M. Paul BUTTAY, avenue de Lécherot
- M. Edmond DUMONT, route de Grande-Rive
- M. Jean VALETTE, avenue du Flon
- M. Thierry SELVETTI, avenue de Milly
- M. Louis DUCOMMUN, impasse des Chênes
- M. Robert MAURICE, impasse du Flon
- M. Roger TARRANO, chemin de Chez Seuvay
- M. Gabriel BLANC, avenue de Milly
- Mme Micheline LAZARETH, avenue de Lécherot
- M. Alfred DUBOISSET, avenue du Flon
- M. René MILANI, avenue de Milly
- Mme Joséphine PICHOT, avenue de Montigny
- M. Gérard BURNAT, chemin du Flon
- M. Georges BUTTAY, avenue de Lécherot
- M. Valentin SOSTARIC, chemin des Confertes
- M. Gilbert LACROIX, route de Grande-Rive
- M. Michel LAZARETH, avenue de Lécherot
- M. François TRINCAT, lotissement "Le Pré des Portes"
- M. Gérard HUBERT, avenue de Milly
- M. Jean-Paul VESIN, route de Grande-Rive
- M. Martial LUGRIN, Milly
- M. FRELON BURGNARD, impasse du Flon
- M. Jos AUBRY, route de Grande-Rive

- M. Georges CARDINAUX, route de Grande-Rive
- M. Marcel HAON, avenue de Maraiche
- M. Marcel JACQUIER, avenue de Maxilly
- M. Mathias MARZOLF, Parc de l'Abbaye
- M. Joseph PISSARD, avenue de Milly
- M. Serge FOREL, avenue de Maraiche
- M. Jules MARTIN, chemin de Chez Duret
- M. Gérard MORAND, chemin de Chez Duret
- M. Pierre LAMY, route de Grande-Rive
- M. Serge PITTET, parc de l'Abbaye

Hors concours :

- M. Yves FELICI, chemin des Confertes
- M. André LYET, avenue du Flon

#### 2<sup>e</sup> catégorie :

##### Décor installé sur la voie publique

- M. Léon JACQUIER, avenue d'Abondance
- M. Pierre CHENAL, le Rond-Point
- M. Aurèle MOROSATO, avenue de Montigny
- M. Joseph BURNET, route de Grande-Rive
- M. Prosper BONNEVIE, chemin des Pêcheurs
- M. Alain LAIDIN, route de Grande-Rive
- M. Robert DESSEZ, avenue de Maxilly
- M. Jean BLANC, avenue de Maxilly
- M. Alphonse MORAND, avenue de Verlagny
- M. Daniel GUIGNARD, avenue de Maraiche
- Mme Andrée BURQUIER, avenue de Lécherot
- Mme Monique BESSON, chemin des Chênes
- M. Christian VERNAZ, Grande-Rive

#### 3<sup>e</sup> catégorie :

##### Balcons ou terrasses sans jardins visibles

- M. Marius VOLDOIRE, avenue d'Evian
- M. Marcel TARRANO, résidence Le Milly
- M. Eugène CHESSEL, Chez Seuvay
- M. Francesco DEIDDA, avenue de Forchez
- M. André DUCRET, le Pré de l'Abbaye
- M. Anario LOVICU, avenue de Montigny

#### 4<sup>e</sup> catégorie :

##### Fenêtres ou Murs

- M. Michel PERTUISET, route de Grande-Rive

#### 6<sup>e</sup> catégorie :

##### Hôtels - Restaurants - Cafés, avec ou sans jardin

- Hôtel LA VERNIAZ, avenue de La Verniaz
- Boucherie LA NEUVECELLOISE, avenue de Milly
- Restaurant "CHEZ DANIC", Grande-Rive
- Hôtel LES GRENADIERS, Grande-Rive

#### 7<sup>e</sup> catégorie :

##### Ferme

- Mme Hortense DUCOMMUN, Valère
- Mme Rosine JACQUIER, avenue de Maxilly

Construction  
de villas traditionnelles  
à prix fermes

**le bâtisseur  
chablaisien**

Gérant : Louis LAZARETH  
ARCHITECTE BATISSEUR

"La Rive" - AMPHION-PUBLIER  
74500 EVIAN - Tél. 50.70.06.39

**Agence immobilière**

Carte professionnelle n° T 492.74

*supermarché*  
**banco**

RUE DE LA TOUVIERE  
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

## NOTRE HISTOIRE

# 1818-1839

Il n'est pas besoin de machine à remonter le temps pour satisfaire ce vieux désir humain de connaître et revivre le passé.

Les archives de la commune recèlent des trésors insoupçonnés qui témoignent de son riche passé. Les administrateurs du siècle dernier nous ont légué, en effet, quantité de livres, jaunis, usés par le temps, mais dont l'essence demeure, au fil des années, intacte.

Retournons 170 années en arrière et revivons dans notre esprit cette histoire sans laquelle notre commune ne serait ce qu'elle est à présent.

Comment est composée l'Administration Communale en 1818 ?

Le Conseil de la Commune est constitué de 3 ou 4 conseillers ordinaires, nommés par l'intendant de la province, siégeant à Thonon. Pour la plupart de riches notables de la Commune, ils représentent chaque hameau et doivent prêter serment, dès leur entrée en exercice, sur les Saintes Evangiles, devant Dieu et le Roi.

Le Conseil est assisté d'un Syndic et d'un Vice-Syndic, nommés également par l'intendant. Le Syndic (après avoir prêté serment sur les Saintes Evangiles et promis d'être fidèle au Gouvernement Royal) est incontestablement l'homme fort de la Commune, car il est chargé notamment de faire appliquer les circulaires émanant de l'intendant.

Pour les décisions importantes, le Conseil ordinaire est "doublé" par des conseillers supplémentaires et adjoints (entre 4 et 7 personnes suivant les années), tous nommés par l'intendant, parmi les 30 plus forts imposés de la Commune.

Enfin, un secrétaire est chargé de la rédaction des actes : il est "l'ancêtre" du Secrétaire de Mairie. Homme instruit, et possédant obligatoirement une charge notariale, il possède de facto un grand pouvoir, puisqu'il est chargé de lire et publier les actes, par devant les habitants, dont la plupart ne sait ni lire, ni écrire.

En vérité, le véritable pouvoir appartient à l'intendant, qui nomme tous les membres du Conseil et ratifie les décisions prises par celui-ci. D'ailleurs, le Conseil ne se réunit qu'épisodiquement, pour prendre les actes essentiels de la vie municipale (vote du budget, vendanges, travaux de culte et de voirie).

En ce début d'année 1818, M. Athanaze BRON, notaire de la Ville d'Evian, est nommé par l'intendant secrétaire de la Paroisse.

Le Conseil se préoccupe également, le 3 janvier, de la remise en état des chemins communaux, qui n'a pu être effectuée à temps du fait des intempéries presque continuelles et de la "disette alarmante qui a affligé les contrées".

Vu l'ampleur et l'urgence de la situation, le Conseil de la Commune fait appel à la contribution des administrés : le Secrétaire est chargé de rédiger un état fixant le prix que doit payer chaque propriétaire, proportionnellement à ses impôts (contributions personnelles et mobilières). Pour ceux qui ne pourraient verser cette somme, ils seront utilisés en corvées (c'est-à-dire, donner une part de son temps de travail à la réalisation de travaux d'intérêt général).

La réunion suivante, le 4 octobre, est consacrée, comme chaque année, à l'organisation des vendanges ; après audition d'experts assermentés qui vérifient l'état de maturité du raisin, et visite des lieux par le Conseil, il est procédé à la lecture et à la publication des bans, devant tous les habitants réunis par son de cloches devant l'Eglise et fixant la date où seront vendangés les vignobles (qui constituent une grande partie du territoire de Neuvecelle, tels les vignobles du Flon, Mornand, l'Abbaye, Poëse...)

La majesté et la grandeur du culte restent néanmoins le centre d'intérêt principal du Conseil de la Paroisse de Neuvecelle : c'est ainsi que, le 3 octobre 1819, il passe convention avec Jean-Baptiste PITOZ, de Carouge, pour la Confection de deux cloches, d'un poids total de neuf quintaux, après lui avoir rappelé, avec force détails, la nécessaire qualité de fabrication (solidité et sonorité) qu'exige cet ouvrage. C'est le 19 janvier 1820 que seront remises les cloches, effectuées en réalité par Galay, fondeur à Morges.

Les intérêts spirituels et temporels des administrés commandent que soit refaite également l'Eglise, qui a besoin des plus urgentes réparations pour son autel, ses murs, son plancher, son clocher, ainsi que les cloches (car les sept que possédaient la Commune à Marêche et à l'Eglise du chef-lieu sont hors d'usage), unique moyen de rassembler les habitants, disséminés dans les différents hameaux de la Commune.



**SCREG  
sud-est**

TOUS TRAVAUX  
Voirie et réseaux divers  
Sols industriels - Terrassements  
Courts de tennis  
et half court

UN DEVIS  
sera établi  
gracieusement  
Consultez-nous

AGENCE D'ANNECY :  
25-27, rue de la Crête - CRAN-GEVRIER  
B.P. 704 - 74015 ANNECY CEDEX  
Tél. : 50.67.28.88 - Téléx 340664

**BALLY  
et  
ECUVILLON**

**Assurance et Crédit**

2 bis, rue du Théâtre  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 50.75.07.95

**Mudry** et fils  
**CUISINES**

HALL  
D'EXPOSITION

ATELIER

Route d'Armoy  
74200 THONON

FABRICANT SPÉCIALISTE  
DE LA CUISINE  
ET DE LA SALLE DE BAINS  
DEPUIS 1954

*Equipements K7*  
**Ets Loridan Père et Fils**

FABRICATION  
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN  
Tél. 50.75.10.79  
Télex : Loridan 385749 F

Malgré la ferveur des habitants qui offrent des dons ou des corvées à "la gloire de Dieu", la Commune n'a pas les fonds suffisants pour financer les réparations "indispensables à la décence du culte et commodité des habitants".

En effet, le coût total des travaux est estimé à 2900 livres neuves par les experts maçons et charpentiers BONDAZ et GRUZ. Aussi, la commune n'a pas d'autres moyens que de vendre quelques parcelles de bois et broussailles lui appartenant, situées au bois du feu et à la ravine de Forchex, d'autant plus "qu'il se pratique sur cette dernière un gaspillage continu difficile à réprimer". Cette vente de terrains sera approuvée par le Seigneur Avocat Général du Duché de Savoie.

Le 23 janvier 1822, Monsieur Jean-Pierre CACHAT remplace François JACQUIER comme Syndic de la Commune (Jean-François PLAGNAT devient vice-syndic), après avoir prêté le serment suivant : "Nous syndics, jurons d'être fidèles à Dieu et au Roi et promettons d'être toujours bons et loyaux sujets de sa majesté et non seulement de ne rien permettre en général, contre son service, mais de concourir même de toute la manière possible à la défense de la personne de la couronne et de l'état".

Sollicité par l'Intendant à propos des écoles communales, le Conseil de Neuvecelle estime, le 14 décembre 1823 que, au regard de ses revenus et de sa proximité avec la commune d'Evian, il ne lui est pas nécessaire de construire une école.

22 avril 1824 : Le Conseil se penche sur les réparations à faire au Presbytère, conformément à la promesse qui a été faite au recteur, l'Abbé MONTEL. On le voit, les intérêts communaux se confondent avec les intérêts spirituels de l'Eglise.

Un devis sera publié, les dimanches et jours de foire, pour les mettre aux enchères et désigner le moins offrant. Cette procédure, l'adjudication, est toujours en vigueur actuellement pour les commandes publiques. Ce sera Joseph GAILLET, charpentier, qui sera déclaré adjudicataire des travaux pour une offre de 717 livres neuves.

Une des premières "relations intercommunales" avec la Ville d'Evian commence à naître, le 19 février 1826, avec la nomination de deux gardes champêtres, Joseph DERMY et Jean GARDOUÉ, chargés respectivement de surveiller et réprimer les vols, maraudages fréquents qui surviennent sur les communes de Neuvecelle et d'Evian. On ne peut douter de leur zèle, puisque en sus de leur traitement, et des autres "bénéfices attachés à leur fonction", ils sont également rémunérés sur les amendes qu'ils infligent... Il semble néanmoins que cette inter-

communalité "ait été" de courte durée puisque, le 23 Août 1836, seront nommés garde champêtres de la Commune Jean DUCRET, dit Francillon, du chef-lieu et Antoine LAURENT, dit Cicon, pour Marêche et Pierre MUSY de Grande-Rive.

Le Conseil de Neuvecelle peut être également juge des conflits qui peuvent survenir entre les habitants. Ainsi, il fait droit à la requête de Monsieur J. F. PLAGNAT, se plaignant du passage des habitants de Verlagney et Marêche sur sa propriété, appelée Rouffin, alors qu'ils n'en ont pas les titres.

La Commune est sollicitée pour concourir aux dépenses d'établissement d'un port à Evian. Par délibération en date du 19 mars 1826, le Conseil de Neuvecelle arrête, après mûre réflexion que "quoique l'établissement d'un port à Evian, importe pour cette ville et même pour la province entière, des avantages réels pour le commerce et l'exportation des productions, la Commune de Neuvecelle ne peut y participer car elle a à faire face à ses dépenses de culte".

Mais la vie économique de la Paroisse n'est pas négligée; le 17 septembre 1826, le Conseil encourage le projet de construction d'un moulin, par Joseph COLLIARD, au lieu-dit "La Conferte", sur le ruisseau de Forchex, qui nécessite une dérivation du cours d'eau car "la concurrence entre les gens de même profession est un bien car cela les force à plus d'exactitude et de probité".

Les conséquences de la lutte des révolutionnaires contre le Clergé se retrouvent à travers la requête des notables de Marêche qui quémant, le 12 novembre 1832, auprès du Conseil la somme de 200 livres neuves, qui, rajoutées aux dons gratuits, serviront à se procurer une petite cloche pour réunir les fidèles dans la chapelle (le zèle religieux des familles avait déjà fait reconstruire à leurs frais le clocher qui fut détruit et leur cloche enlevée par le gouvernement révolutionnaire).

Le Conseil décide ainsi d'allouer cette somme, car le son des cloches est l'unique moyen de rapprocher les habitants et celle du chef-lieu est trop faible pour appeler du secours en cas d'incendie.

De même, les habitants de la Grande-Rive revendiquent leur droit d'accès à l'Eglise du chef-lieu, centre de la vie neuvecelloise, pour l'ouverture d'un chemin. Celui-ci se trouvant, en partie, sur le territoire d'Evian, le Conseil décline sa compétence et invite les habitants à agir de gré à gré avec les propriétaires des parcelles concernées, pour faire valoir leur droit de jouissance et de package.

1836 : Louis GRUZ, géomètre, remplace Athanaze BRON comme secrétaire de la Paroisse. Il devra cependant recourir aux services d'un notaire pour la gestion et la conservation des actes, n'ayant pas cette qualité.

Un litige entre les pêcheurs de la Grande-Rive va impliquer le Conseil le 28 août 1836. En effet, les pêcheurs sont en conflit à propos des emplacements nécessaires à l'étendage des filets, sur le gravier qui existe au bord de la grande route appartenant à la commune.

Pour résoudre ce litige, le Conseil propose de diviser les emplacements en 7 lots, avec obligation pour les possesseurs de planter et d'entretenir 7 noyers, pour ceux se trouvant le long de la route et 3 noyers pour ceux placés au bord du lac. Cette décision fait l'objet d'une pétition des pêcheurs devant l'intendant, au motif que ce sont des individus qui auraient influencé le Conseil pour obtenir des lots, alors qu'ils n'en ont aucun droit. Ils visent les frères MILLIET, originaires de Saint-Paul par leur père, et leur beau-frère, François POLIENE, "un étranger dont on ne connaît pas l'origine". Ceux-ci ne peuvent à ce titre entrer dans la communauté, car les biens se perpétuent dans le hameau, de père en fils, et ne peuvent prétendre à l'obtention de lots.

L'Intendant se gardera de trancher et renverra cette supplique devant le Conseil.

Le 15 août 1837, le Conseil fait droit à la demande d'Antoine MILLET, visant à établir un débit de vin au hameau de la Grande-Rive. En effet, il n'y a ni auberge, ni cabaret dans la commune, bien qu'il y ait de nombreux vignobles.

Un état, dressé en 1837, nous renseigne sur "l'existence de machines, scies, battoirs, usines et autres artifices qui sont mis en mouve-

ment par la dérivation ou le cours des rivières et torrents". François DURET possède une scie, au lieu-dit Chez Duret, Baptiste DURET possède un moulin au lieu-dit Chez Duret, Claude LAZARET possède un Moulin au Lécherot, tout comme Gabriel BURQUIER.

On apprend également que des campagnes de vaccination sont organisées : 16 individus vaccinés en 1835, et 20 en 1838. Elles sont effectuées par le Docteur VULLIEZ, rétribué à raison d'une livre neuve versée par chaque vacciné. La commune prend en charge, cependant, ce coût pour les personnes pauvres et indigentes.

Parcours effectué allègrement sur quelques années de notre histoire.

Celle-ci n'est pas chose inerte puisque nous en sommes le produit et son prolongement.

Regardons-les, ces dignes habitants, quitter leur labour au son de la cloche de l'église, écoutons-les chanter parcourant les chemins...

Admirons les vestiges du passé, non pas comme ils sont, mais comme ils ont pu être, car appréhender le passé, c'est peut-être ainsi connaître l'avenir.

Martial PACINI

*Pour ceux qui s'intéressent à l'Histoire de Neuvecelle, rejoignez-nous au "Groupe d'Histoire de Neuvecelle" qui organise des réunions et conférences, sous la présidence de M. BIOLLEY et l'aimable participation de M. Louis GIROD, historien.*

Un coin sympa d'Evian  
ouvert toute l'année

Pizzeria - Grill  
"au feu de bois"

**LE PARIS**

Hiver :  
fermeture hebdomadaire  
mercredi et jeudi

A côté du Casino  
Tél. 50.75.27.20

**CENTRE DE BEAUTÉ**

**thalgo**  
COSMETIC

TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES  
DU VISAGE ET DU CORPS

**CENTRE THÉODORA**

**Venez nous rendre visite**  
du lundi au samedi de 9 h à 19 h journée continue  
autres horaires sur rendez-vous

Avenue de Montigny - 74500 NEUVECELLE-EVIAN  
Tél. 50.75.30.65

## AVANT-PROPOS

La matière de cet article fut toujours largement fournie par une avalanche d'élections.

En 1988 nous avons choisi notre Président, nos députés et nos conseillers généraux. Nous avons également donné carte blanche à nos compatriotes de la Nouvelle Calédonie afin qu'ils puissent décider eux-mêmes, par de nouvelles élections, du maintien des 19103 km<sup>2</sup> au sein de la République Française ou de la perte pour la France de ce point stratégique dans l'Océan Pacifique.

En 1989 nous avons élu nos députés du Parlement Européen et notre Maire avec toute son équipe de conseillers municipaux.

Tous ces représentants de la Nation, élus par le peuple souverain, droits acquis en 1789 par la Révolution, dont nous avons largement fêté le bicentenaire en 1989, détiennent donc le pouvoir que nous leur avons délégué pour gérer au mieux les intérêts de leur commune, leur canton, leur département, leur pays et de ce qui n'est pour le moment qu'une fédération d'états, l'Europe. Nous espérons que nos hommes politiques ne seront pas trop atteints de ces maux, dont ils souffrent en général et que l'on appelle communément perte de mémoire. Il est de notre droit, voire de notre devoir, de leur rappeler de temps en temps leurs promesses électorales, afin qu'ils ne restent pas, comme trop souvent, des mots en l'air.

1990 n'étant pas une année d'élections, nos urnes devront rester au placard. Mais comme en politique rien n'est jamais définitivement acquis... qui sait ! En ce fin de siècle, tout bouge, tout se bouscule, tout se précipite. L'Europe surtout est en grande mutation. Le monde change. Les grandes idées ne restent plus seulement des vœux de l'esprit.

Ainsi le mot LIBERTÉ prend actuellement tout son sens. Tout individu, tout peuple y aspire. Pour VALÉRY ce mot "chante plus qu'il ne parle". Pour RAYNAL "la liberté est la propriété de soi : on distingue trois sortes de libertés : la liberté naturelle, la liberté civile, la liberté politique ; c'est-à-dire la liberté de l'homme, celle du citoyen et celle d'un peuple". Mais liberté ne veut pas dire anarchie. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Il faut donc établir des bornes et ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. Quand dans un pays la liberté politique existe, le peuple, donc les citoyens ont le droit de se donner ces lois directement ou par le choix de représentants.

En 1789, la Révolution dota la France de ce droit. Comme disait MIRABEAU, "la liberté bannira les oppressions". Mais attention, l'avis de CAMUS doit être médité : "la liberté est au principe de toutes les révolutions. Mais un temps vient où la justice exige la suspension de la liberté. La terreur vient alors couronner la révolution". Une allusion historique illustre bien ces propos. Madame ROLLAND montant sur l'échafaud et apercevant la statue de la Liberté, s'exclama : "O liberté, que de crimes on commet en ton nom !".

Encore aujourd'hui, pour bien des peuples, la liberté est idéal, ou mythe, ou ferment, ou mot plein de promesses ou même gros de menaces. Mais la liberté paraît difficilement séparable des notions d'égalité et de souveraineté. La devise de notre République n'est-elle pas "Liberté, Egalité, Fraternité".

Pourquoi cette divagation sur le mot "Liberté ?" Les raisons en sont multiples. La commémoration du bicentenaire de la Révolution Française, les événements dans les pays de l'Est, le marché unique de 1993 sont avant tout marqués par ce mot plein d'espoir qu'est le mot LIBERTÉ. Ainsi, le passé, le présent et le futur se croisent et se rejoignent et explosent en une pluie d'espérance pour tendre vers un seul but : la liberté des citoyens et des peuples.

Permettez-moi ici de citer les paroles de Paul ELUARD :  
"Et par le pouvoir d'un mot  
Je recommence ma vie  
Je suis né pour te connaître  
Pour te nommer  
LIBERTÉ".

Nous cotoyons le mot liberté tous les jours, en collant un timbre sur une enveloppe, en écoutant la radio ou en regardant la télévision.

En 1789, la Liberté brandit le bonnet phrygien au bout d'une pique. En 1989, la Liberté porte toujours la coiffe des sans-culottes.

MARIANNE, nom populaire officiellement appelée Liberté, apparaît encore aujourd'hui sur nos timbres d'usage courant, à 2,20 F. Ainsi notre femme-République appelée MARIANNE ou semeuse ou encore Cérès regarde vers ATHÈNES et ROME, qui ont inventé la démocratie deux millénaires plus tôt.

En 1990, la "Liberté" va céder sa place à un nouveau timbre d'usage courant. La MARIANNE des années 1990, sera choisie, comme le veut la tradition, par le Président de la République.

Depuis quelques mois, les médias nous informent sur les transformations dans les pays de l'Est. Mikhael GORBATCHEV et la Pérestroïka ont fait souffler un vent de libéralisme sur l'Union Soviétique. D'autres pays, comme la Pologne, la Hongrie et aujourd'hui l'Allemagne de l'Est, s'engouffrent dans toutes les brèches de la liberté.

Comme d'abord en Hongrie, le sectionnement des barbelés du "rideau de fer", et à présent la destruction du "Mur de Berlin" sont autant de signes pour une démocratisation ; c'est une révolution sans effusion de sang. L'histoire est en marche. La situation actuelle était inévitable si l'on tient compte des différentes étapes :  
— D'abord la reconstruction après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale,  
— Puis le succès économique des pays de l'Ouest,  
— Ensuite l'unification de l'Europe de l'Ouest,  
— Avec enfin l'échéance de 1993 et la célébration du bicentenaire de la Révolution Française.

Ces événements agissent comme un pôle d'attraction sur le reste du continent. Le grand problème actuel est de construire l'Europe de l'après YALTA et la question allemande est au centre de ce problème : la réunification des deux Allemagnes est à l'ordre du jour. Cette situation instable n'est plus pensable à notre époque et l'économie l'emportera sur le "politique". La charge de l'Europe orientale est devenue trop coûteuse pour GORBATCHEV, il sera poussé à la repasser aux économies de marché. Ces bouleversements de l'Est concernent donc l'Europe entière. Ils pèseront sur le destin de notre pays et sur l'avenir de la construction communautaire lancée il y a trente ans.

Personne ne peut donc rester indifférent à tous ces problèmes. Nous sommes tous entraînés dans le tourbillon, que nous le voulions ou pas.

Notre vie quotidienne en dépend : nous sommes tous à la merci de ce que l'on appelle en un mot : la conjoncture. Notre vie est rythmée par les mots croissance, consommation, activité, chômage, exportation, investissement, intéressement.

Cela commence dans notre commune avec le problème du logement, de l'eau et de l'emploi.

Nous allons donc examiner dans cet article comment vous avez voté aux municipales d'abord et aux européennes ensuite. Nous jetterons un coup d'œil sur la "Haute-Savoie en marche" et nous examinerons le problème de l'emploi avec le problème particulier de la région, qui est le travail en SUISSE.

La liberté ne s'acquiert-elle pas par l'argent, donc par un emploi ?

## 1. COMMENT AVEZ-VOUS VOTÉ ?

### a) Aux municipales :

Dans ce domaine aussi les idées sont en marche et l'époque est à l'ouverture. C'est ainsi que les élus de la "Liste d'Union pour la Gestion Démocratique de Neuvecelle" (scrutin de 1983), ont accepté de s'associer aux autres conseillers municipaux, pour former une liste d'entente municipale.

Les raisons furent de différents ordres. Ils avaient d'abord noté avec satisfaction la réalisation, pendant le mandat, de leur programme d'action. Ils ont constaté la mise en pratique d'une "gestion démocratique" de la commune. Ils ne pouvaient que se féliciter du bon déroulement des réunions et des séances de travail. Tout cela conjugué avait plaidé en faveur de cette décision. L'essentiel n'est-il pas d'œuvrer pour l'intérêt général de tous les habitants de la Commune. Cette première liste, prolongement de la Municipalité précédente pouvait s'appuyer sur un bilan qui assure sa crédibilité non seulement à gérer les affaires courantes, mais également à maintenir le développement de la commune tout en lui donnant une âme.

"Pour que le système démocratique fonctionne et que chaque citoyen puisse s'exprimer, c'est-à-dire faire un choix", une deuxième liste s'est présentée aux suffrages des électeurs.

Les résultats furent définitifs, dès le premier tour fixé au 12 mars.

NOMBRE DE SIÈGES : 11  
Inscrits : 1195  
Votants : 866 (72,46%)  
Exprimés : 845 (70,54%)

Ont obtenu :

### 1<sup>re</sup> Liste :

DURET Louis,	604 voix	élu
Directeur Général de l'O.P.A.C. de la Haute-Savoie		
BETSCHEN Françoise, Secrétaire au CERN	575 voix	élue
BIOLLEY Michel, Directeur d'école	599 voix	élu
BLIN Jacques, enseignant	588 voix	élu
BONNEVIE Michel, hôtelier	643 voix	élu
CHAPUIS Etienne, électricien SAEME	584 voix	élu
CLAIMAND Josiane, agent du trésor	588 voix	élue
FLORET Robert, paysagiste retraité	546 voix	élu
FOREL Serge, chauffeur ambulancier	544 voix	élu
GRIMONT Francis, professeur	624 voix	élu
D <sup>r</sup> HEILIGENSTEIN Daniel, cardiologue	637 voix	élu
D <sup>r</sup> LAURENT Albin, médecin	607 voix	élu
LAZARETH Antoine, mécanicien retraité	570 voix	élu
MOREL Anne,	588 voix	élue
réducteur de Mairie en disponibilité		
PAGNIER Pierre, employé de PTT	609 voix	élu
PERNET Charles, acheteur aux Ets Baud	666 voix	élu
PITTET Martine, mère de famille	579 voix	élue
ROCH Dominique, technicien en génie civil	607 voix	élu
VERDIER Jean, hôtelier	609 voix	élu

Toute la liste est élue :

Louis DURET, réélu Maire à l'unanimité.

### 2<sup>e</sup> liste :

MAITRE Joseph, cadre SAEME	313 voix
GRANJUX Agnès, secrétaire de Mairie	363 voix
DIDES Christian, agent hospitalier	302 voix
VESIN Jean-Marie, magasinier SAEME	287 voix
BOUVARD Christiane, mère au foyer	210 voix
BRON Anne-Marie, retraitée SAEME	258 voix
FREI Jean-Louis, cuisinier	283 voix
GAILLET Michèle,	252 voix
retraitée du Ministère de l'Équipement	
MOROSATO Maguy, conjoint d'artisan	216 voix
VELAIN Georges, préposé PTT	247 voix

b) Aux européennes : voir bulletins municipaux n° 7 pages 15 à 20 et n° 12 page 25).

Le 18 juin, il s'agissait d'élire 518 députés du Parlement Européen qui comprend 12 membres. Ils siègent à Strasbourg et à Bruxelles (commission) et au Luxembourg (secrétariat général de l'assemblée).

L'unité de base n'est pas le pays d'origine, mais le groupe politique. 72 formations politiques constituaient l'assemblée élue en 1984. Ils formaient 8 rassemblements multinationaux :

- Socialistes : 166 (20)
- Parti Populaire Européen : 113 (8) Démocrates Chrétiens
- Démocrates Européens : 66 (0)
- Communistes : 48 (10)
- Libéraux Démocrates - Conservateurs : 45 (13)
- Rassemblement des Démocrates Européens : 30 (20)
- L'Arc-en-Ciel : 20 (0)
- Droites Européennes : 16 (9)
- Et non-inscrits : 14 (1)

(entre parenthèses la répartition des 81 élus français).

## RÉSULTATS DE 1989

INSCRITS	HAUTE-SAVOIE		CANTON D'EVIAN		NEUVECELLE	
	342.655		15.451		1.197	
VOTANTS	160.870	46,95 %	7.017	45,41 %	572	47,78 %
BLANCS OU NULS	3.298	0,96 %				
EXPRIMÉS	157.572	45,99 %	6.838	44,26 %	560	46,78 %
LISTES						
Liste Rassemblement (P.C.) HERZOG	5.629	3,57 %	314	4,59 %	22	3,92 %
Liste TOUATI - Génération Europe	373	0,24 %	19	0,28 %	0	0 %
Chasse - Pêche - Tradition - GOUSTAT	7.067	4,48 %	347	5,07 %	15	2,67 %
L'Union UDF - RPR - GISCARD D'ESTAING	49.001	31,10 %	2.138	31,27 %	193	34,46 %
Liste LLABRE - Europe Rénovateurs	429	0,27 %	21	0,31 %	0	0 %
Le Centre pour l'Europe - VEIL	20.149	12,79 %	691	10,11 %	57	10,17 %
Majorité de Progrès pour l'Europe - FABIUS	30.514	19,37 %	1.545	22,59 %	128	22,85 %
BIANCHERI - Initiative pour une Démocratie Européenne	295	0,19 %	13	0,19 %	4	0,71 %
Pour l'Europe des Travailleurs et de la Démocratie - GAUQUELIN	692	0,44 %	25	0,37 %	2	0,35 %
ALESSANDRI - Protection des animaux et de leur environnement	1.459	0,93 %	72	1,05 %	6	1,07 %
L'Alliance - JOYEUX	1.577	1,00 %	49	0,72 %	3	0,53 %
Les Verts - Europe Ecologique - WAECHTER	20.897	13,26 %	842	12,31 %	68	12,14 %
Europe en Patrie - LE PEN	18.028	11,44 %	701	10,25 %	57	10,17 %
Rassemblement pour une France Libre - CHEMINADE	270	0,17 %	12	0,18 %	0	0 %
Lutte Ouvrière - LAGUILLER	1.192	0,76 %	49	0,72 %	5	0,89 %

Moins d'un électeur sur deux est allé aux urnes. Est-ce une lassitude ou un désintérêt ? Peut-être les deux à la fois. Dans l'ensemble, le Canton d'Evian et Neuvecelle ont voté comme le Département. GISCARD D'ESTAING a fait un meilleur score à Neuvecelle, au détriment de Simone VEIL.

Il a une avance de 11,81 % des voix sur FABIUS. LE PEN a fait le même score que Simone VEIL (10 %).

Sur le plan national, la liste d'union RPR-UDF réalise le meilleur score. Le Centre a subi un échec avec Simone VEIL. FABIUS a fait légèrement moins bien que JOSPIN en 1984.

Voici un tableau de comparaison avec les chiffres absolus (en voix et en % des inscrits).

### Les élections Européennes en FRANCE en voix et en %

	1984		1989	
Inscrits	36.836.544	100	36.411.115	100
Abstentions + nuls	16.717.344	45,4	18.961.277	52
RPR-UDF	8.644.002	23,5	4.988.332	13,7
Divers Droite	517.815	1,4	Centristes 1.455.966	3,9
Front National	2.261.299	6,1	2.038.738	5,6
TOTAL DROITE	11.423.116	31	8.483.036	23,3
Socialistes	4.179.593	11,3	4.134.020	11,3
PCF	2.262.532	6,2	1.371.121	3,8
Ecologistes	677.754	1,8	1.852.018	5
Radicaux	667.152	1,7		
Extrême Gauche	721.157	1,9	430.487	1,2
TOTAL GAUCHE	8.498.188	22,9	7.787.646	21,4

6,6 % d'abstentionnistes de plus qu'en 1984, la droite perd 3 millions de voix. Le P.C. perd la moitié de ses voix, les écologistes triplent les leurs. Les socialistes restent sensiblement au même niveau, contrairement à tous les sondages.

Le grand vainqueur de ces élections est GISCARD D'ESTAING avec 29 % des suffrages exprimés. Il retrouve ainsi une légitimité électorale. CHIRAC est le grand perdant de l'opération. Le "vote utile" fut fatal à Simone VEIL. C'est l'échec du "Grand Parti du Centre" et des "Rénovateurs".

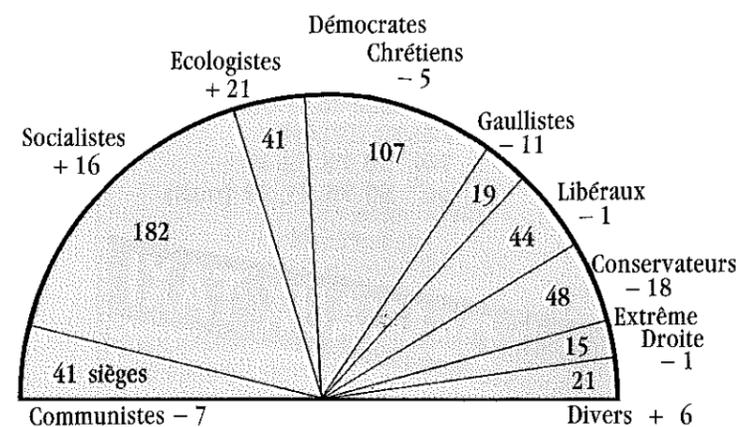
Ainsi, les élus français au parlement européen sont :

- 7 Communistes
- 21 Socialistes
- 9 Ecologistes
- 8 Centristes
- 12 RPR + 13 UDF + 1 Centre National des Indépendants pour l'union de l'opposition
- 10 Front National.

Le Nouveau Parlement Européen est pourvu d'une majorité rose, verte et rouge. La France se trouve entourée par des poids lourds socialistes : en Espagne, en Allemagne, en Grande-Bretagne les conservateurs libéraux ne progressent qu'à Athènes et La Haye. Ils reculent partout ailleurs.

L'Europe est en Social-Démocrate.

LE PARLEMENT EUROPÉEN : répartition des 518 députés



Les écologistes, venus en nombre, s'annoncent comme arbitres du jeu.

Ce sont donc les députés qui siègeront le 31 décembre 1992, moment où entrera en vigueur l'Acte Unique Européen. D'ici là, bien des décisions restent à prendre, en matière de commerce, de culture, d'agriculture, de télévision ; de professions libérales, de relations entre les divers états, d'harmonisation des lois sociales, d'apprentissage des langues, des diplômes universitaires, de système monétaire. Mais il faut tabler sur l'imprévu surtout aujourd'hui avec le problème des deux ou d'une ALLEMAGNE. Réunification avant 1993 ?

Après YALTA l'Europe subissait. Aujourd'hui l'Europe veut décider elle-même de son avenir. L'Europe de DE GAULLE, de l'Atlantique à l'Oural, est en marche.

## 2. LA HAUTE-SAVOIE EN MARCHÉ

Pour tenir un rôle important dans le monde actuel, il faut avoir plusieurs atouts dans ses mains. Qu'en est-il de la France ? Est-elle prête pour l'Europe.

## a) Son poids en chiffres

A l'échelle de la planète, la FRANCE paraît bien petite : 1 % de la population mondiale, 3 % de la production, 5 à 6 % des exportations. Un européen sur six est français. Le vieux continent mérite bien son nom. La fécondité européenne dégringole - un peu moins en France qu'ailleurs. Mais le renouvellement de la population n'est plus assuré. Les ressources humaines sont trop peu cultivées, à peine un quart des français de 20 à 24 ans poursuivent leurs études. En ce qui concerne l'emploi, la France compte plus de chômeurs que ses voisins européens, ce qui reflète une certaine inadaptation de ses processus de formation et de production. Ainsi fin septembre, l'ANPE compte 2.533.800 demandeurs d'emploi, soit un taux de chômage de 9,5 % de la population active.

Dans le domaine de la production, notre poids baisse dans le monde. Nous assurons le trentième de la production mondiale. Notre équipement productif a perdu du terrain à cause du retard considérable d'investissements. Nos pertes de parts de marché sont dues aux faibles dépenses de recherche et de développement dans la production. Ainsi le déficit commercial de la France se situe cette année entre 45 et 50 milliards alors qu'en R.F.A. on enregistre un excédent de 385 milliards de Francs (115 milliards de DM). Nous sommes insuffisamment présents sur les grands marchés. Nos plus gros déficits viennent d'Allemagne et du Japon.

Dans bien des pays, la production et les exportations explosent. Les nations industrielles triomphent, alors que la France est une terre de services ; pour s'en sortir, la France doit investir davantage dans les hommes et dans les machines.

## b) Le poids de la HAUTE-SAVOIE

Quatrième département de Rhône-Alpes pour la démographie, elle représente le centième de l'ensemble français : environ 530.000 habitants. La population est jeune : 47 % de la population est active.

Sur 100 actifs, 6 travaillent dans l'agriculture, 10 dans le bâtiment et les travaux publics, 30 dans l'industrie et 54 dans le tertiaire.

La superficie du département est de 4.388 km<sup>2</sup> (densité 113 habitants/km<sup>2</sup>). La Haute-Savoie compte 33 cantons et 292 communes : 72 urbaines (73,6 % des habitants), 218 rurales (26,4 % des habitants).

La Haute-Savoie est un département en bonne santé. Elle a des atouts pour un avenir qui se construit.

Le tourisme, d'abord, peut être situé au rang des valeurs sûres de l'économie haut-savoyarde. Il permet d'investir dans le bâtiment, dans les travaux publics et les transports. Il apporte au commerce une demande importante.

Une vocation industrielle ancienne, avec l'horlogerie, le décolletage et la mécanique de précision s'est adaptée aux technologies de pointe. Parallèlement s'est développé un tissu industriel extrêmement diversifié, avec des productions variées, réparties sur l'ensemble du département ; construction mécanique, électrique et électronique, travail des métaux, industrie agro-alimentaire, industrie des bois et de l'ameublement, industries diverses avec dominante des produits de sports et de loisirs. Ces industries sont fortement exportatrices. L'artisanat, lié au tourisme et à l'industrie, avec ses 11.600 entreprises est un secteur important.

**A VOTRE SERVICE**

**LOMBARD MATÉRIAUX**  
23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

**LOMBARD BRICOLAGE**  
7, PLACE DE LA PORTE D'ALLINGES - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.16.26

OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.  
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

**POUR VOUS SERVIR**

Par nos animateurs et vendeurs dans nos dépôts (près de la gare)

Par notre service de livraison à votre adresse

GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ  
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES  
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

**Gedimat Lombard**

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

**FIOL ★ CHARBONS**

**Ets BAUD  
COMBUSTIBLES  
S.A.**

EVIAN  
Tél. 50.75.07.28

THONON  
50.71.35.49

L'immobilier  
une affaire de spécialistes

**T.I.T.**

**Transactions Expertises  
Conseil  
en investissement**

13, place Jules-Mercier - THONON  
**Tél. 50.71.07.62**

**PERNOLLET  
FRÈRES**

**ESPACES VERTS  
JARDINS**

25, avenue de Larringes  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.26.41

Lucien  
**ROCH**  
maçonnerie

Tél. 50.75.23.35  
Chemin des Houches

NEUVECELLE  
EVIAN

**DEMIAUX CADEAUX**

3, place du Port  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.53.49  
ou 50.75.21.22 (nuit)

**DEMIAUX TAXI**



**MICHEL MOROSATO**

NEUVECELLE  
Tél. 50.75.23.90

Le taux du chômage est de 6,1% (9,5% pour l'ensemble de la France). La raison en est double : d'abord une conjoncture favorable, ensuite un réservoir de travail en Suisse pour de nombreux frontaliers, problème que nous traiterons plus loin. La durée moyenne du chômage est de 267 jours (362 jours sur le plan national).

Dans le bâtiment et les travaux publics, on note un manque de main-d'œuvre et aussi de personnel qualifié. Ce phénomène est dû à l'évasion du personnel vers la Suisse. Le même problème se pose au niveau de la boulangerie-pâtisserie.

Le secteur tertiaire est le plus créateur d'emplois. Il occupe 57,5% de la population active et compense la diminution de l'emploi industriel (29,4%). La régression de l'agriculture se poursuit (4,4%).

AGRICULTURE : 8.100 exploitations  
140.000 ha utilisés.

INDUSTRIE :  
- Biens d'équipement : occupent 19.644 personnes  
- Biens intermédiaires : 21.079 personnes  
- Biens de consommation : 15.645 personnes  
- Energie : 111 personnes  
TOTAL 56.479 personnes

ARTISANAT : 12.170 entreprises (donc artisans)  
+ 1.688 salariés dont 984 apprentis.

COMMERCE : 21.477 établissements  
avec 22.637 salariés.

TOURISME : 1.148 hôtels (20.881 lits)  
35.865 meublés de tourisme  
1.038 gîtes ruraux  
600 centres de vacances d'enfants  
105 maisons familiales  
208 campings  
29 maisons d'enfants.

EQUIPEMENT : avec 730 remontées mécaniques, soit 22% du parc national, sur 25.000 ha de domaine skiable, la Haute-Savoie occupe le deuxième rang français. Ce secteur regroupe 118 entreprises et emploie 3300 salariés dont 700 permanents.

La Haute-Savoie a un commerce extérieur performant.

Exemple : en 1988 -- importations 6.980 millions de F.  
-- exportations 11.226 millions.  
excédent 4.246 millions.

Ses échanges sont tournés vers les pays industrialisés (R.F.A. - Italie - Suisse - U.S.A.).

13 firmes haut-savoyardes figurent parmi les 1.000 leaders français de l'exportation dont la SAEME qui emploie 1.300 personnes et qui, en 1988, a enregistré un chiffre d'affaires de 1.716 millions de Francs, dont 17% à l'exportation. Elle produit :

- 1,1 milliard de litres d'eau minérale par an  
- 242 millions de litres de Badoit  
- 35 millions de jus de fruits Eva  
- 2,2 millions de boisson "sportive" Athlon  
- 3,4 millions d'unités de brumisateurs.

La Haute-Savoie dispose d'un degré d'ouverture internationale très important. L'Europe est une chance pour elle.

La population a doublé en 30 ans. Le brassage de la population existe très largement. Notre position frontalière apporte

un environnement international positif qui accroît nos chances. La région lémanique est en mesure de constituer un pôle de prospérité européen. Pour cela il est indispensable d'améliorer les voies de communication. Le problème de l'enclavement de notre Chablais sera résolu avec :  
- la construction de l'autoroute Transchablaisienne  
- l'élargissement et l'amélioration de la RN 5  
- le rétablissement et la modernisation de la voie ferrée et particulièrement du tronçon Evian - Saint-Gingolph.

### 3. L'EMPLOI ET LE FRONTALIER

Rhône-Alpes, deuxième région économique française, aspire à un rayonnement international et Genève est en mal de croissance. Il était donc naturel que ces deux entités géographiques recherchent des complémentarités.

	RHONE-ALPES	GENÈVE
Superficie :	45.000 km <sup>2</sup>	282 km <sup>2</sup>
Population :	5.000.000 habitants	370.000 habitants
Densité :	111 hab./km <sup>2</sup>	1.312 hab./km <sup>2</sup>

La chambre France-Suisse pour le commerce et l'industrie, aidée d'abord par le comité d'expansion de la Ville d'Evian, puis par d'autres organismes de Haute-Savoie et des Cantons de Vaud et du Valais ont réalisé le 30 septembre 1985 le premier marché Franco-Suisse de l'entreprise à Evian.

Cette union porte ses fruits. La Haute-Savoie possède une main-d'œuvre dont Genève, le Vaud et le Valais ont besoin. La Suisse possède des services de banques performants et des investissements potentiels.

Ainsi, la Suisse a un million d'étrangers sur une population totale de 6,4 millions. Un certain nombre d'actifs représente une main-d'œuvre frontalière, en augmentation constante, qui se chiffre à environ 140.000 personnes, dont à peu près 50% de Français. Il faut quand même préciser que le phénomène frontalière ne date pas d'aujourd'hui. Le Bassin Lémanique, entité naturelle, a su établir depuis toujours des relations entre les trois Chablais Vaudois, Valaisan et Savoyard, le Pays de Gex avec la région Morgienne et Genève.

Depuis fort longtemps, les femmes du Chablais Savoyard se rendaient aux effeuilles et aux vendanges et les maraichers se rendaient chaque semaine par canots, place de la Palud à Lausanne, pour le "marché savoyard" où ils vendaient les produits régionaux (cerises, châtaignes...). D'autres exportaient du bois de chauffage et les pierres de Meillerie pour la construction des villes et villages côtiers de la rive Suisse. C'était à l'époque des zones franches du côté Savoyard, avant la dernière guerre. Ces zones permettaient de larges échanges sans contraintes administratives.

A partir de 1970, s'est développé le phénomène frontalière entre les cantons de Genève, de Vaud et du Valais avec les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Les frontaliers en quelques chiffres :

Europe occidentale	270.000
Suisse	146.000
dont France	65.000
Italie	42.000
R.F.A.	28.000
Autriche	11.000

Genève comptait 30.869 frontaliers au 31 août 1989. Le Vaud environ 10.000 et le Valais 830.

Augmentation à Genève de 4,4% en 8 mois.  
en Vaud de 30% en 5 mois.  
en Valais de 12% en 5 mois.

Un chiffre intéressant sur Genève, par exemple : sur 3.252 demandes déposées, 2.744 ont été acceptées, soit 84%.

VOICI L'EVOLUTION SUR GENÈVE :

1972	23.633		1981	22.611	+ 1.799
1973	25.359	+ 1.726	1982	23.545	+ 934
1974	24.671	- 688	1983	23.813	+ 268
1975	20.673	- 3.998	1984	24.212	+ 399
1976	18.346	- 2.327	1985	24.969	+ 747
1977	18.334	- 12	1986	26.506	+ 1.514
1978	19.690	+ 1.356	1987	28.236	+ 1.730
1979	19.832	+ 142	1988	29.561	+ 1.124
1980	20.812	+ 980	1989	30.869	+ 1.308

De 1973 à 1977, nous remarquons que les frontaliers ont sérieusement essuyé la tourmente de la récession. De 1974 à 1976 - > 30 % de diminution en Valais, par exemple 20 permis frontaliers ne furent par renouvelés à CIBA GEIGY à Monthey (31 mars 1976).

EVOLUTION EN VAUD ET VALAIS (Chablais)

	EN VAUD		EN VALAIS	
1980	2.131			
1981	2.613	+ 482	316	
1982	3.559	+ 946	344	+ 28
1983	3.817	+ 258	362	+ 18
1984	3.812	- 5	405	+ 43
1985	4.727	+ 915	505	+ 100
1986	5.754	+ 1.027	603	+ 98
1987	7.050	+ 1.296	730	+ 127
1988	7.852	+ 802	750	+ 20
1989	=10.000	+ 2.148	= 830	+ 80

Depuis 1984, le canton de Vaud a pris un rythme de croissance d'une centaine de frontaliers de plus par mois.

Il est difficile de connaître la répartition des frontaliers par commune, les autorités Suisses refusant de publier ces documents.

Mais nous savons que 1.200 frontaliers prennent tous les matins le bateau à Evian pour se rendre à Lausanne. Que 400 environ prennent la voiture pour aller travailler dans le Chablais Vaudois (Vevey, Villeneuve...) et que 830 travaillent dans le Valais (250 environ viennent de la Vallée d'Abondance et passent par Morgins).

La répartition en gros est :  
1/3 viennent de la région Thonon-Publier  
1/3 Evian-Neuvecelle-Maxilly  
1/3 Lugrin-Gavot-Vacheresse.

#### Incidences du phénomène "frontalier"

La Suisse est une chance pour notre région, grâce aux emplois qu'elle offre, elle permet l'absorption d'une bonne partie du chômage. Près de 10% de la population active de la

Haute-Savoie travaille en Suisse. Les retombées économiques sont importantes, surtout au niveau du bâtiment par exemple. Les frontaliers vivent en France et grâce au change, ils doublent, ou triplent, ou multiplient même par quatre leur salaire. Leur train de vie est nettement supérieur à celui des salariés français.

Cet "eldorado suisse" attire et nos communes "profitent" d'un apport ou "subissent" cet apport de nouvelles populations venues de régions économiquement sinistrées. Tous ces nouveaux arrivants espèrent pouvoir franchir la frontière et travailler en Suisse, après 6 mois de résidence.

En attendant, il faut se loger, se nourrir et l'attente est souvent très dure, surtout quand cette attente n'est pas récompensée par une carte de travailleur frontalier.

Cet afflux de population a augmenté la carence en logements, il a entraîné une augmentation considérable du coût de la vie, des loyers et du foncier. Les municipalités doivent faire face et créer de nouvelles infrastructures.

Les communes à proximité de Genève sont privilégiées. En effet, grâce à un accord de rétrocession du 29 janvier 1973, Genève leur reverse une partie des impôts payés par les frontaliers, afin de contribuer aux divers équipements collectifs que ces communes doivent supporter. La somme reversée correspond à 3,5% de la masse annuelle des salaires bruts versés à tous les frontaliers (= actuellement un versement de l'ordre de 45.000.000 de F.S.).

C'est à ce titre que la compensation financière du Genevois, versée à la commune de Neuvecelle, s'éleva en 1988 à 45.000 F. (arrêté du 10/07/1987).

Notons que 25 Neuvecellois travaillent à Genève (15 hommes + 10 femmes).

Les cantons de Vaud et du Valais ne font malheureusement aucune rétrocession.

Un autre problème touche les P.M.E. et les P.M.F. Les patrons se plaignent du rôle d'aspirateur de main-d'œuvre qualifiée joué par la Suisse.

Et le frontalier lui-même ? Il est certes avantagé financièrement, mais il a un statut social bien fragile. Si la porte se refermait brusquement, notre région subirait une grave crise et bien des ménages surendettés se verraient dans l'obligation de vendre leur maison.

Pour protéger leurs droits, les frontaliers se sont organisés pour lutter contre la précarité de l'emploi. Ils ont formé le "Groupement des Frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie". Leur but est d'intégrer le travailleur frontalier en l'informant et en le défendant. Ils ont obtenu l'équivalence, pour 22 métiers manuels entre le C.F.C. (Suisse) et le C.A.P. (France).

Ils ont permis à 222 jeunes frontaliers de suivre un apprentissage à Genève (année scolaire 1988/89), soit 146 en entreprise et 76 à l'école.

Ils sont à l'origine du premier bateau pour frontaliers (juin 1970). Le transport est un gros problème. L'accroissement du nombre de frontaliers a fait envisager la construction d'un bateau de 800 places. C'est une erreur, un hydroglisseur de 400 places ferait plus l'affaire ; il pourrait effectuer 4 ou 5 navettes, ce serait plus réaliste.

Leur objectif est à présent d'obtenir le permis "F". Il leur concéderait les mêmes droits qu'aux étrangers résidents titulaires d'un permis "C".

Pour que le bassin lémanique se développe au mieux et pour un plein emploi, il faut avant tout définir une véritable politique transfrontalière ou qualification et formation sont les maîtres-mots, sans oublier les voies de communication.

#### 4. ORIGINE DES NEUVECELLOIS

La commune compte actuellement 2.005 habitants.

VOICI LEUR LIEU DE NAISSANCE :

— En Haute-Savoie : 976, dont :

à Neuvecelle	72	à Saint-Paul	19
à Evian	433	à Bernex	4
à Maxilly	21	à Publier	3
à Lugrin	15	à Féternes	3
à Meillerie	5	à Larringes	7
à Saint-Gingolph	13	à Champanges	2
à Thollon	11	à Thonon	123
à Vinzier	50		

— Divers 195 :

Ain : 12 - Aisne : 4 - Allier : 3 - Alpes de Haute Provence : 4 - Hautes Alpes : 2 - Alpes Maritimes : 16 - Ardèche : 1 - Ardennes : 4 - Ariège : 1 - Aube : 0 - Aude : 1 - Aveyron : 0 - Bouches du Rhône : 6 - Calvados : 1 - Cantal : 1 - Charente : 2 - Charente Maritime : 2 - Cher : 3 - Corrèze : 0 - Corse : 1 - Côte d'Or : 3 - Côtes du Nord : 3 - Creuse : 3 - Dordogne : 1 - Doubs : 6 - Drôme : 4 - Eure : 7 - Eure et Loir : 1 - Finistère : 3 - Gard : 4 - Haute Garonne : 2 - Gers : 0 - Gironde : 4 - Hérault : 1 - Ile et Vilaine : 3 - Indre : 4 - Indre et Loire : 1 - Isère : 15 - Jura : 7 - Landes : 0 - Loir et Cher : 2 - Loire : 11 - Haute Loire : 0 - Loire Atlantique : 8 - Loiret : 6 - Lot : 0 - Lot et Garonne : 0 - Lozère : 3 - Maine et Loire : 4 - Manche : 0 - Marne : 7 - Haute Marne : 5 - Mayenne : 0 - Meurthe et Moselle : 4 - Meuse : 3 - Morbihan : 0 - Moselle : 5 - Nièvre : 0 - Nord : 23 - Oise : 5 - Orne : 1 - Pas de Calais : 9 - Puy de Dôme : 9 - Pyrénées Atlantiques : 2 - Hautes Pyrénées : 6 - Pyrénées Orientales : 2 - Bas Rhin : 7 - Haut Rhin : 9 - Rhône : 30 - Haute-Saône : 1 - Saône et Loire : 12 - Sarthe : 6 - Savoie : 13 - Haute-Savoie : 976 - Paris : 45 - Seine Maritime : 3 - Seine et Marne : 3 - Yvelines : 8 - Deux-Sèvres : 1 - Somme : 3 - Tarn : 1 - Tarn et Garonne : 3 - Var : 9 - Vaucluse : 2 - Vendée : 1 - Vienne : 4 - Haute-Vienne : 3 - Vosges : 4 - Yonne : 3 - Territoire de Belfort : 5 - Essonne : 4 - Hauts de Seine : 25 - Seine Saint-Denis : 6 - Val de Marne : 6 - Val d'Oise : 3 - Guadeloupe : 1.

#### NAISSANCES A L'ETRANGER :

Suisse : 30 - Italie : 38 - Madagascar : 3 - Autriche : 3 - Ile Maurice : 1 - Grande-Bretagne : 4 - Danemark : 2 - Belgique : 3 - Tonkin : 1 - Vietnam : 1 - Tunisie : 6 - Algérie : 12 - Maroc : 12 - Nouvelles Hébrides : 1 - Turquie : 1 - Indonésie : 1 - Espagne : 1 - Allemagne : 6 - Iran : 1 - Liban : 1 - Portugal : 5 - Zaïre : 5 - Pays Bas : 4 - Danemark : 1 - Yougoslavie : 1 - Suède : 1 - Caroline du Nord : 1 - Canada : 2 - Tchécoslovaquie : 1 - Egypte : 3 - Irak : 1.

Cette répartition ne concerne que 1.599 habitants sur 2.005 (d'après les fiches de la Mairie), soit les 4/5.

Neuvecelle a donc connu un important brassage de la population. A peine la moitié de ses habitants est née en Haute-Savoie. Presque tous les départements de la France sont représentés. 19 pays apportent une touche d'exotisme soit :

Suisse :	7
Italie :	23 + 3 enfants (- de 16 ans)
Pays-Bas :	6
Belgique :	1 + 1 enfant
Allemagne :	1
Autriche :	1
Malaisie :	1 + 1 enfant
Tunisie :	1
Ile Maurice :	1 + 1 enfant
Brésil :	2
Mexique :	1 + 1 enfant
Yougoslavie :	1
Maroc :	1
Danemark :	1
Espagne :	1
Portugal :	4
Suède :	3
Iran :	4 + 2 enfants
Angleterre :	7 + 2 enfants
TOTAL :	67 + 11 enfants.

En jetant un regard sur l'emploi, nous constatons que Neuvecelle compte 39 chômeurs (octobre 1989) soit 14 hommes et 25 femmes.

16 sont indemnisés et 23 non indemnisés, étant malheureusement en fin de droit.

#### CONCLUSION

Nous avons donc vu tout au long de cet article que le fil conducteur est le mot "Liberté".

Les individus la réclament et les Etats y aspirent pour plus de démocratie. Dans les pays de l'Est, les frontières s'ouvrent, le mur de Berlin tombe. A New York, un noir devient maire et en Virginie, un noir est élu gouverneur de l'Etat. Dans nos entreprises, le personnel veut participer plus activement à la marche des affaires. Trois foudrards coraniques font surgir la brûlante question de l'intégration, donc de l'identité nationale et nous invitent à fixer des limites claires à notre tolérance. Liberté oui, mais pas à tout prix.

Le monde est en profonde mutation politique et économique. La démographie risque de jouer un rôle essentiel dans cette mutation : un déséquilibre grave est en train de s'opérer. L'Europe vieillit, le renouvellement ne s'opère plus. Là encore, le mot liberté joue son rôle. Le mot est donc plein de promesses mais aussi gros de menaces. A nos hommes politiques et à nous tous de trouver un juste équilibre. L'Histoire bouge et avance et si chez les Français nous n'arrivons pas à avoir plus de cohérence et plus de cohésion, la France risque de ne pas être dans le mouvement.

Francis GRIMONT

# Budget 1989 PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

60 Denrées et fournitures .....	193.900
61 Frais de personnel .....	1.753.300
62 Impôts et taxes .....	5.770
63 Travaux et services extérieurs .....	1.106.602
64 Participations et contingents .....	1.002.650
65 Allocations et subventions .....	260.460
66 Frais de gestion générale .....	327.500
67 Frais financiers .....	560.500
82 Charges antérieures .....	6.500
83 Prélèvement pour dépenses investissement .....	2.957.796
<b>TOTAL .....</b>	<b>8.174.978</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES

70 Produits d'exploitation .....	1.251.460
71 Produits domaniaux .....	71.000
73 Recouvrement - subventions .....	97.500
74 Dotations versées par l'Etat .....	2.177.843
75 Impôts indirects .....	203.100
77 Impôts directs .....	2.253.397
82 Produits antérieurs .....	2.120.678
<b>TOTAL .....</b>	<b>8.174.978</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

06 Déficit investissement antérieur .....	719.949
13 Frais extraordinaires .....	100.000
16 Remboursements d'emprunts .....	390.201
21 Acquisition biens meubles et immeubles .....	114.550
23 Travaux de bâtiment et génie civil .....	3.299.100
29 Dépenses imprévues .....	150.000
<b>TOTAL .....</b>	<b>4.773.800</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

10 Subventions .....	725.000
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement .....	2.957.796
14 Participation sur travaux d'équipement .....	409.000
16 Produits des emprunts .....	584.204
23 Travaux pour le compte de tiers .....	97.800
<b>TOTAL .....</b>	<b>4.773.800</b>

# Compte administratif 1988

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES

60 Denrées et fournitures .....	168.140,96
61 Frais de personnel .....	1.551.435,55
62 Impôts et taxes .....	5.359,00
63 Travaux et services extérieurs .....	636.961,66
64 Participations et contingents .....	777.599,05
65 Allocations et subventions .....	212.910,85
66 Frais de gestion générale .....	247.709,42
67 Frais financiers .....	307.336,82
69 Charges exceptionnelles .....	950,00
82 Charges antérieures .....	2.760,43
83 Prélèvement pour dépenses investissement .....	1.127.173,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>5.238.336,74</b>
Excédent de clôture - Fonctionnement .....	431.369,95

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES

70 Produits de l'exploitation .....	1.156.006,47
71 Produits domaniaux .....	52.229,50
72 Produits financiers .....	1.263,39
73 Recouvrement - subventions .....	112.434,04
74 Dotations versées par l'Etat .....	2.142.641,71
75 Impôts indirects .....	172.459,56
77 Contributions directes .....	2.032.672,02
<b>TOTAL .....</b>	<b>5.669.706,69</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

14 Taxe locale d'équipement .....	250,00
16 Remboursement capital emprunts .....	311.414,92
18 Dettes à long et moyen terme .....	8.163,88
21 Acquisition de biens meubles et immeubles .....	541.685,31
23 Travaux de bâtiment et génie civil .....	1.260.605,93
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.122.120,04</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

11 Prélèvement sur recettes fonctionnement .....	1.127.173,00
14 Participation travaux d'équipement .....	972.657,00
16 Produits emprunts .....	700.000,00
25 Recouvrement de créance à long et moyen terme .....	14.300,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.814.130,00</b>
Excédent de clôture - Fonctionnement .....	431.369,95
Excédent de clôture - Investissement .....	692.009,96
Excédent global de clôture .....	1.123.379,91

# FISCALITÉ

LES recettes de la commune de Neuvecelle sont constituées essentiellement du produit des contributions directes, des subventions et du produit de l'exploitation (vente de l'eau).

Les contributions directes représentent environ 40% des recettes de la commune et sont composées de :

- La taxe d'habitation (entrée en vigueur en 1974 et qui a succédé à la contribution mobilière) est établie annuellement au nom des personnes qui ont la disposition ou la jouissance d'une habitation meublée. Elle représente 44% du produit total des contributions directes de la commune.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (en remplacement de la contribution foncière sur les propriétés bâties, en 1974) est due par les propriétaires ou usufruitiers des immeubles bâtis. Elle représente 29% du produit total des contributions directes de la commune.
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (entrée en vigueur en 1974 pour remplacer la contribution foncière des propriétés non bâties), concerne l'ensemble des propriétés non bâties. Elle représente 3,5% du produit total des contributions directes de la commune.
- La taxe professionnelle (qui s'est substituée à la contribution des patentes depuis 1976), est établie d'après des critères économiques en fonction de l'importance des activités. Elle représente 22% du produit total des contributions directes de la commune.

Depuis 1980, le Conseil municipal fixe directement les taux de chacune des 4 principales taxes, bien que les bases d'imposition nécessaires à l'établissement de celles-ci, soient fixées par les services fiscaux de l'Etat.

Issue des impôts du 19<sup>e</sup> siècle, les "4 vieilles", la fiscalité locale est décriée par nombre d'auteurs et d'hommes politiques, qui critiquent sa complexité, son inadéquation aux réalités de la vie économique et son caractère injuste.

Plusieurs réformes ont été entreprises pour modifier le régime de la taxe d'habitation (elle devrait prendre en compte la capacité contributrice des habitants) et celui de la taxe professionnelle (assise sur les investissements et la main d'œuvre, elle pénalise les entreprises qui veulent investir). Mais du fait du caractère éminemment sensible de la matière, ces réformes ont toujours avorté.

Malgré l'augmentation importante des nouvelles charges transférées à la commune par les lois de décentralisation, la commune de Neuvecelle a su stabiliser l'augmentation des taux, comme en témoigne le tableau comparatif (taux 1989).

Du fait du plafonnement de ses recettes tirées des contributions directes, la commune de Neuvecelle mène une gestion rigoureuse des deniers publics, se traduisant notamment par un autofinancement important des investissements, de façon à limiter le recours systématique à l'emprunt, qui gage l'avenir.

## TABLEAUX COMPARATIFS

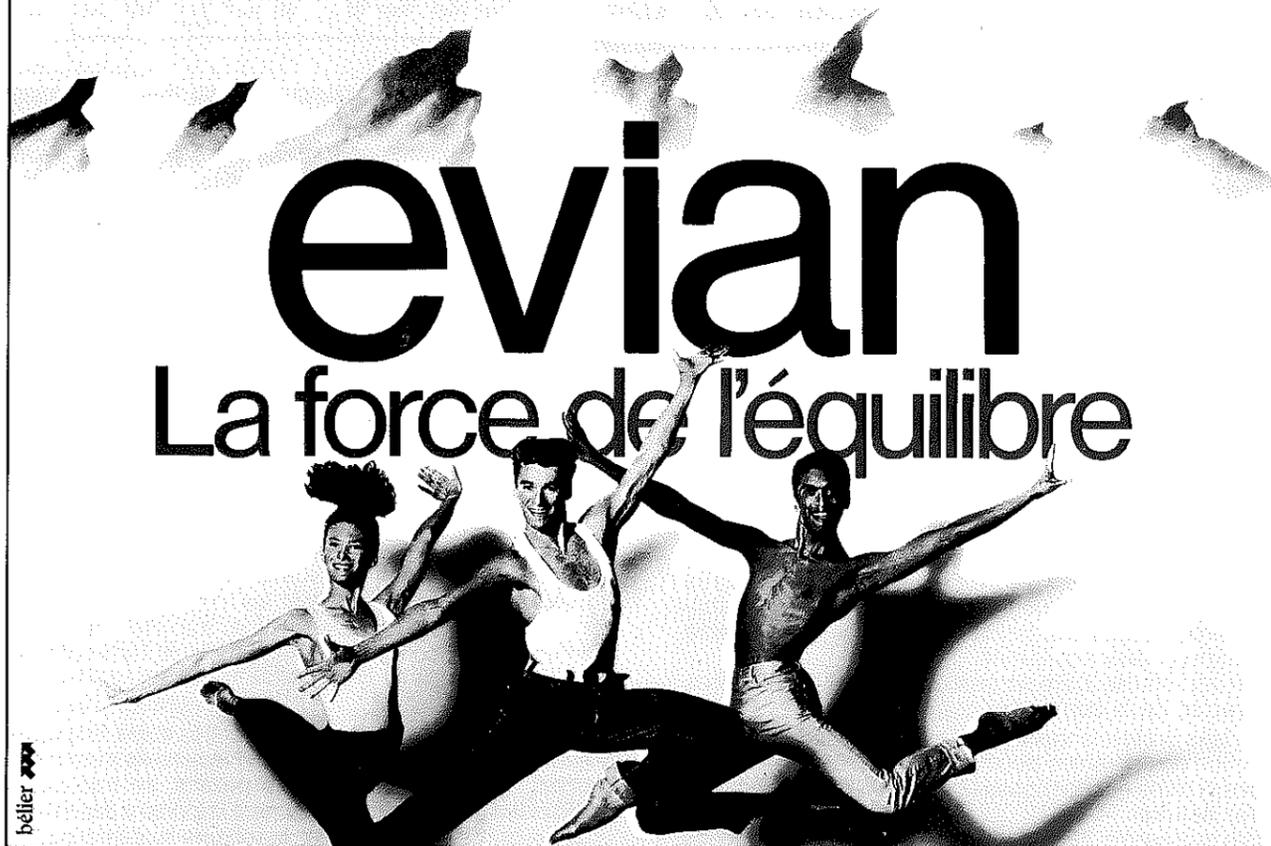
Classement	Taxe d'Habitation	Taux
1	NOVEL .....	6,53%
2	SAINT-GINGOLPH .....	7,00%
3	LUGRIN .....	7,45%
4	VINZIER .....	7,86%
5	SAINT-PAUL .....	8,00%
6	THOLLON .....	8,06%
7	<b>NEUVECELLE</b> .....	8,07%
8	EVIAN .....	8,28%
9	CHAMPANGES .....	8,80%
10	BERNEX .....	8,82%
11	PUBLIER .....	9,14%
12	FÉTERNES .....	9,62%
13	MEILLERIE .....	9,73%
14	MAXILLY .....	9,96%
15	LARRINGES .....	10,80%

Classement	Foncier non Bâti	Taux
1	PUBLIER .....	21,37%
2	<b>NEUVECELLE</b> .....	31,80%
3	LUGRIN .....	32,94%
4	MAXILLY .....	37,00%
5	MEILLERIE .....	37,50%
6	NOVEL .....	39,50%
7	VINZIER .....	44,20%
8	EVIAN .....	46,56%
9	SAINT-GINGOLPH .....	49,89%
10	SAINT-PAUL .....	50,78%
11	BERNEX .....	61,34%
12	CHAMPANGES .....	67,47%
13	THOLLON .....	70,00%
14	FÉTERNES .....	80,70%
15	LARRINGES .....	93,85%

Classement	Taxe Professionnelle	Taux
1	MEILLERIE .....	7,76%
2	THOLLON .....	9,16%
3	LUGRIN .....	9,24%
4	PUBLIER .....	9,50%
5	CHAMPANGES .....	9,61%
6	NOVEL .....	10,23%
7	MAXILLY .....	10,58%
8	SAINT-GINGOLPH .....	10,95%
9	SAINT-PAUL .....	12,92%
10	<b>NEUVECELLE</b> .....	13,11%
11	EVIAN .....	13,47%
12	LARRINGES .....	14,39%
13	BERNEX .....	14,58%
14	FÉTERNES .....	15,01%
15	VINZIER .....	23,18%

Classement	Foncier Bâti	Taux
1	LUGRIN .....	6,46%
2	BERNEX .....	6,93%
3	NOVEL .....	7,54%
4	SAINT-PAUL .....	7,66%
5	SAINT-GINGOLPH .....	8,00%
6	<b>NEUVECELLE</b> .....	8,07%
7	PUBLIER .....	8,55%
8	THOLLON .....	8,70%
9	CHAMPANGES .....	8,90%
10	FÉTERNES .....	8,91%
11	MEILLERIE .....	9,68%
12	MAXILLY .....	10,50%
13	EVIAN .....	10,86%
14	VINZIER .....	12,35%
15	LARRINGES .....	13,50%

Verre après verre, l'eau d'Evian irrigue, purifie le corps en profondeur et lui apporte cette force incomparable qu'elle a su capter au plus profond des Alpes : le juste équilibre minéral. Boire Evian chaque jour, c'est aider son corps à préserver cet équilibre qui fait sa force.



# evian

## La force de l'équilibre

# PIROTAL<sup>®</sup>

fabrication de revêtements de façade

## ISOLATION EXTÉRIEURE

# PIROTHERM

AGRÉMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. 50.71.04.78

# COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1989

\*\*\*\*\*

### Réunion du 2 décembre 1988

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A **APPROUVÉ** le budget supplémentaire de l'exercice 1988 équilibré comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes et dépenses	1.628.809 F.
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes et dépenses	937.022 F.

A **APPROUVÉ** le projet d'alimentation en eau potable de la 6<sup>e</sup> tranche (renforcement des réseaux de Verlagney et de la Verniaz) arrêté à la somme de 850.000 F.

A **APPROUVÉ** la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols. Les plans sont déposés en Mairie.

A **PRIS CONNAISSANCE** du projet de voirie primaire concernant l'aménagement de la Zone N.A au lieu-dit "Chez Granjux".

A **APPROUVÉ** l'accord d'une prime de fin d'année au personnel communal pour un montant de 62.291 F.

A **ACCEPTÉ** l'indemnité de Conseil due à Monsieur le Receveur-Percepteur d'Evian-les-Bains qui s'élève à la somme de 2.763 F.

A **DONNÉ UN AVIS FAVORABLE** à l'actualisation de 2,5% par rapport à 1987 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A **DÉCIDÉ** l'accord de subventions pour un montant total de 73.639 F. au titre de l'exercice 1988, à savoir :

— Association du Pays Cotier du Léman	1.000 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie	1.000 F.
— Club de l'Amitié de NEUVECELLE	5.000 F.
— Association Omnisport de NEUVECELLE	
• GYM NOUVELLE FORME	3.000 F.
• HAND-BALL	7.000 F.
— Association familiale LEPRP	1.000 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie UFOVAL	250 F.
— Donneurs de Sang de NEUVECELLE	3.000 F.
— Centre Communal d'Action Sociale	25.000 F.
— La NEUVECELLOISE	3.000 F.
— Association du Restaurant Scolaire	5.000 F.
— Trompes de Chasse	4.500 F.
— Pupilles de l'Enseignement Public	1.000 F.
— Evian-Sport (Hand-Ball)	2.000 F.
— Fédération des Organismes de Solidarité du Chablais	1.000 F.
— Groupement de Défense sanitaire de NEUVECELLE	200 F.
— Trompettes de NEUVECELLE	1.000 F.
— Centre Aéré d'Evian	7.889 F.
— Tiers temps pédagogique*	800 F.
— Arbre de Noël	1.000 F.

\* Supplément correspondant à l'accroissement du nombre d'élèves.

A **ÉTÉ INFORMÉ** que l'étude du réseau d'eau de la commune de NEUVECELLE sera réalisé courant décembre.

### Réunion du 3 février 1989

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A **APPROUVÉ** les dispositions techniques du projet d'aménagement du carrefour du Rond-Point établi par la Direction Départementale de l'Équipement : îlot central d'isolation de 11 mètres de diamètre et anneau de circulation de 8 mètres de large bordé de trottoirs.

A **ACCEPTÉ** de prendre en charge la somme de 116.185 F. représentant la part communale dans l'aménagement de ce carrefour.

A **DÉCIDÉ** de demander à la Direction Départementale de l'Équipement de tenir le plus grand compte, dans l'implantation définitive du carrefour, de l'accès des riverains et de se pencher sur le problème des nuisances sonores.

A **DÉCIDÉ** de modifier le Droit de Prémption Urbain instauré par délibération du Conseil Municipal du 3 juin 1988 pour le rendre conforme au nouveau Plan d'Occupation des Sols.

A **DÉCIDÉ** de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église communale à la somme de 4.245,06 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 (maximum légal autorisé).

A **DÉCIDÉ** de créer un emploi d'Agent de Maîtrise Principal, destiné à la promotion interne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989.

S'EST **PRÉOCCUPÉ** des problèmes causés par l'implantation d'une unité de production d'édulcorants au lieu dit "Les Vernes" et fait part de son souhait de voir prises en compte les 74 pétitions adressées au Président du S.I.D.E.R.

A **PRIS CONNAISSANCE** des propositions d'achats du bâtiment "L'Ermitage" faites à la Ville d'Evian-les-Bains. Le Conseil Municipal de Neuvecelle souhaite que soit retenue la proposition hôtelière de B.S.N.

### Réunion du 7 avril 1989

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A **APPROUVÉ** le budget primitif de l'exercice 1989 équilibré comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes et dépenses	6.615.300 F.
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes et dépenses	3.769.824 F.

Ce budget primitif établi par la Commission des Finances privilégie le budget d'investissement (chemin du Flon...).

A **FIXÉ** les taux d'impositions des taxes directes locales comme suit :

— Taxe d'habitation	8,07%
— Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,07%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,80%
— Taxe professionnelle	13,11%

A **FIXÉ** le prix de vente de l'eau potable à 5,55 F. le mètre cube toutes redevances comprises. La part revenant à la commune sur ce prix est 2,55 F. Le forfait minimum de consommation de 80 m<sup>3</sup> passe de 198 F. à 204 F.

A PROCÉDÉ à la révision des différents tarifs des services municipaux.

A DÉSIGNÉ LES MEMBRES SIÉGEANT à la Commission Communale des Impôts Directs, les délégués aux différents syndicats ainsi que les membres des différentes commissions municipales.

A DÉCIDÉ d'appliquer par anticipation les dispositions suivantes du P.O.S. en cours de révision :

- Modification des limites de la zone U.A. en l'étendant sur la zone U.C. mitoyenne située à Milly Nord en raison d'une scission artificielle d'un terrain d'un seul tenant.

- Il est apparu à l'usage que le C.O.S. de 0,20 en zone U.B. et U.C. était trop restrictif, le Conseil Municipal DÉCIDE donc de le porter à 0,25 avec possibilité de dépassement moyennant une indemnité.

A DÉCIDÉ de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'aménagement du carrefour C.D. 24 - C.D. 124 et d'un trottoir sur une longueur de 150,20 mètres au lieu dit "Le Rond-Point".

A DÉCIDÉ de classer dans le Domaine Public Communal les V.R.D. du Lotissement le Pré des Portes.

A ACCEPTÉ le projet, établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, d'alimentation en eau potable du réservoir des Tours à la place de l'Église sur une longueur de 1.270 mètres pour un montant total estimatif de 900.000 F.

A PRIS CONNAISSANCE de l'attribution par l'Inspection Académique de la Haute-Savoie d'une 5<sup>e</sup> classe élémentaire sous réserve du contrôle des effectifs à la rentrée scolaire.

A DÉCIDÉ de lancer la consultation relative à la création de deux salles de classes supplémentaires auprès des architectes après une analyse détaillée des effectifs.

A ACCORDÉ au titre de l'aide communale à la construction, une subvention d'un montant de 8.218 F. à Monsieur DAVID René de Grande-Rive.

A DÉCIDÉ de reconduire la contribution à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales qui s'élève à 115 F. par agent soit au total 1.380 F.

A DÉCIDÉ de verser une subvention de 29.400 F. à l'École privée de Saint-Bruno pour les 49 élèves de NEUVECELLE fréquentant cet établissement.

A ÉTÉ INFORMÉ d'un don de 350 livres reliés pour la Bibliothèque Municipale de NEUVECELLE fait par Madame LALANDE selon le vœu de son mari. Le Conseil Municipal présente ses vifs remerciements.

A DÉCIDÉ de verser un acompte de 10.000 F. sur la subvention accordée à l'École de Milly pour le tiers temps pédagogique.

### Réunion du 9 juin 1989

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le Compte Administratif de l'exercice 1988, faisant apparaître un excédent de 1.400.729,42 Francs.

A CLASSÉ, après enquête préalable, dans le domaine public communal, les deux voies principales ainsi que les VRD du Lotissement "Le Pré des Portes". Ces deux voies seront dénommées respectivement VC 10 (entre Chemin des Chataigniers et Avenue de la Verniaz) et VC 11 (entre Chemin des Chataigniers et Avenue de l'Ermitage).

PREND CONNAISSANCE de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, après une enquête publique portant aménagement du Chemin du Flon et décide la réalisation du projet en deux tranches (la première destinée à desservir en priorité le lotissement du Chêne) dès réception de la Déclaration d'Utilité Publique.

DÉCIDE la réalisation de l'implantation de trottoirs entre la Mairie et le Chemin de Chez Duret, afin de faciliter la circulation des piétons.

DÉCIDE l'aménagement du carrefour de Montigny, afin qu'il puisse supporter l'évolution du flux automobile, et sollicite auprès de la D.D.E., l'étude correspondante.

OPTÉ pour le régime de la 1<sup>re</sup> part de la Dotation Globale d'Équipement (qui se substitue au régime de la 2<sup>e</sup> part). La D.G.E. 1<sup>re</sup> part consiste en un taux de concours de l'Etat, appliqué à l'ensemble des dépenses d'investissement de la Commune.

OCTROIE au Percepteur d'Evian, de l'indemnité de Conseil et d'Assistance, selon les règles de calcul prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

DÉCIDE l'attribution d'une subvention de 8.500 F. à l'Association des Parents "L'ou nove chatni" qui organise les activités périscolaires des enfants (voyages).

DÉCIDE que soient mis en place des aires de jeux, de repos et sentiers piétonniers, au sein de la Commune, pour répondre à l'urbanisation croissante de la Commune.

DÉCIDE de mettre en place la numérotation des rues de NEUVECELLE.

### Réunion du 1<sup>er</sup> septembre 1989

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A DÉSIGNÉ Monsieur ROCH Dominique, en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'EVIAN et des Communes environnantes.

A DÉSIGNÉ Monsieur Louis DURET, Maire de NEUVECELLE, en qualité de représentant délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Études et d'Équipement des Régions de THONON et d'EVIAN (SIEERTE).

A APPROUVÉ la désignation de Messieurs JULLIARD Robert et TRINCAT Joseph, au Syndicat d'Électricité et d'Équipement de la Haute-Savoie.

Décide d'engager une concertation permanente avec les Communes du Chablais, pour réaliser les priorités d'action définies dans le cadre du programme local de l'habitat.

PREND ACTE de l'exposé de Monsieur le Maire traitant de l'origine des difficultés de cet été, des besoins en eau de la Commune et des moyens financiers dont elle dispose pour résoudre ce problème. Les travaux de branchement sur le réservoir des Tours, d'une durée de 4 mois environ, ont commencé fin août, et permettront de régler d'une façon définitive le problème des ressources en eau potable de la Commune.

APPROUVE le projet de 8<sup>e</sup> tranche, qui établit une liaison entre le réservoir des Tours (EVIAN) et le réservoir des 1.000 de NEUVECELLE. Ce projet nécessite la pose de tuyaux de diamètre 150, sur une longueur de 650 mètres, ainsi que l'implantation d'une station de surpression à la Verniaz, pour un coût estimatif de 1,1 million. Ces travaux s'enchaîneront à la suite de ceux de la 7<sup>e</sup> tranche (branchement sur le réservoir des Tours).

FÉLICITE le personnel technique communal pour sa compétence et son dévouement lors de la gestion de la pénurie d'eau.

PREND CONNAISSANCE des travaux par la Commission d'Aménagement et de Sécurité (signalisation routière horizontale et verticale).

DÉCIDE de réaliser les travaux d'aménagement routier (Avenue de Maxilly, Avenue de Milly) dès réception des projets établis par la D.D.E. d'EVIAN.

DÉCIDE de la mise en place de compteurs destinés à appréhender le flux des véhicules circulant sur la commune, et établir un plan général de circulation, en relation étroite avec les spécialistes d'aménagement routier de la D.D.E. d'ANNECY.

SOUHAITE mener une action intercommunale de sensibilisation à la sécurité routière avec le concours de la prévention routière.

### Réunion du 3 novembre 1989

En début de séance, Monsieur le Maire a souhaité un rapide et prompt rétablissement à Monsieur Robert FLORET, conseiller municipal, qui souffre d'une mauvaise fracture consécutive à une chute récente.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le budget supplémentaire établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT  
Recettes et dépenses 1.559.678 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT  
Recettes et dépenses 1.003.976 F.

A APPROUVÉ le projet d'alimentation en eau potable reliant le réservoir des Tours au réservoir des Confertes, pour un montant estimatif de 1.250.000 F. et A RECONDUIT l'entreprise SOCCO dans l'exécution de ces travaux.

A ACCEPTÉ la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de la 7<sup>e</sup> tranche, afin d'augmenter le diamètre de certaines canalisations.

A RECONDUIT pour 6 mois la délibération en date du 6 avril 1989, portant application par anticipation de certaines dispositions du P.O.S. en cours de révision.

A DÉCIDÉ que le forfait minimum de consommation d'eau (80 m<sup>3</sup>) sera désormais applicable au versement de la redevance d'assainissement.

A ACCORDÉ au personnel communal une prime de fin d'année, pour un montant total de 69.952 F.

A DONNÉ un avis favorable à l'augmentation de 3,2% des indemnités de logement des instituteurs.

A ACCEPTÉ de percevoir la surtaxe liée à la période d'essais d'exploitation de la source d'eau minérale située à NEUVECELLE.

A DÉCIDÉ d'attribuer aux associations les subventions suivantes, pour un montant total de 88.800 F. :

— Association du Pays Cotier du Léman	1.000 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie	600 F.
— Club de l'Amitié	5.500 F.
— Association Omnisports	
• Gym Nouvelle Forme	4.000 F.
• Hand-Ball	8.000 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie U.F.O.V.A.L.	500 F.
— Donneurs de Sang de NEUVECELLE	3.500 F.
— Centre Communal d'Action Sociale	25.000 F.
— Association la Neuvécelloise	3.500 F.
— Association du Restaurant Scolaire	6.000 F.
— Trompes de Chasse	5.000 F.
— Association "L'ou nove chatni"	8.000 F.
— Pupilles de l'Enseignement Public	1.500 F.
— A.A.F.P. Haute-Savoie Travailleuses Familiales	2.000 F.
— Compagnie du Trèfle	400 F.
— Comité Départemental du Concours de la Résistance	500 F.
— Evian-Sports (Hand-Ball)	2.000 F.
— Fédération des Organismes de Solidarité du Chablais	2.000 F.
— Groupement de Défense Sanitaire de NEUVECELLE	300 F.
— Trompettes de Neuvécelle	1.000 F.
— Chablais 1591	2.500 F.
— M.J.C. d'EVIAN	2.000 F.
— Sinistrés de la Guadeloupe	1.000 F.
— Association familiale L.E.R.P.	1.000 F.
— Association "Les Myosotis" (Maison de Retraite)	2.000 F.

A APPROUVÉ la vacation accordée aux agents recenseurs dans le cadre du recensement complémentaire de la population.

A APPROUVÉ la proposition de constitution d'une Commission Jeunesse destinée à initier et intéresser les futurs électeurs à la vie Municipale.



**CREATION**  
**J.P. Rouger**  
**MARBRERIE**

Fabricant de monuments funéraires  
Caveaux  
Plaques - Livres

Magasin exposition  
Tél. 50.26.10.22

Livraison sous 24 heures

**JPR** PHOTOGRAVURE  
PAR SABLAGE  
FUNÉRAIRE ET DÉCORATIVE  
sur stèles, plaques,  
livres, marmorit  
granit, verre teinté

11, avenue de Champagne — 74200 THONON  
Face au portail du cimetière et arrêt de bus

**Une banque au service de sa région**  
**34 agences en Rhône-Alpes**

**banque**  
**Laydernier**

EVIAN-LES-BAINS - 15, RUE NATIONALE

# PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1<sup>er</sup> décembre 1988 au 30 novembre 1989)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
Agence Immobilier Lémanique ANDRÉ Gérard BAR François BESSON Patrick BORJE-SKANBERG BOUJARD Valérie BOURGERIE Olivier BOURNAT QUERAT Patrice BRAND Michel BRIGNOGNE Marjan	Lotissement 3 lots Maison individuelle - Résidence secondaire Modification maison existante Maison individuelle - Résidence principale Maison individuelle - Résidence secondaire Rénovation maison existante Maison individuelle - Résidence principale Transformation maison existante Lotissement 7 lots Modification maison existante - création d'une lucarne Maison individuelle - Résidence principale Lotissement à lot unique Maison individuelle - Résidence principale Maison individuelle - Résidence principale Maison individuelle - Résidence secondaire Maison individuelle - Résidence principale Extension Ecole Primaire Maison individuelle - Résidence secondaire Lotissement 3 lots Maison individuelle - Résidence secondaire Modification maison existante : aménagement de combles Maison individuelle - Résidence principale Maison individuelle - Résidence principale Transformation de l'Ermitage en Hôtel Ensemble immobilier de 10 logements Maison individuelle - Résidence principale Ensemble immobilier - 9 logements Construction de 20 logements Transformation d'un hôtel en appartements Maison individuelle - Résidence principale Maison individuelle - Résidence principale Chalet - Résidence secondaire Maison individuelle - Résidence secondaire	Chez Granjux Est La Chataigneraie Verlagny Ouest Lotissement Beau Soleil Les Confertes Chez le François La Chataigneraie Avenue de Verlagny Le Tir aux Pigeons  Route de Grande-Rive Pré de l'Abbaye Les Confertes Lot. des Houches Lot. Beau Soleil Lot. d'Ausnières Maraiche Milly Lécherot Nord Pré de l'Abbaye Les Confertes  Lot. du Flon Milly Sud Chemin des Houches L'Ermitage Avenue de La Verniaz Lot. Beau Soleil Chez Pelissier Chez Seuvay Grande-Rive Lotissement Decouz Chez Granjux Ouest Milly La Chataigneraie
CHEssel Gilles DURET François HARDUIN Frédéric JEUGNET Roland LEURET René LOPES JUGLIO MAIRIE DE NEUVECELLE MAQUEHEM MARCUSZI Ermès OLLE O Irène TORNBLOM PINGET Mireille  PRANDINA Oscar ROCH Noël S.A.E.M.E. SARL LE CERNIX SANCHEZ Eric SCI ALPES Promotions Immob. SCI LES CRÊTES DU LAC SCI Les Grenadiers TOTH Martine VALGELATA Roland VINDIS Gary et Nigel VORIN Claude		

# AIDE SOCIALE

**A** l'initiative des représentants des communes de Lugrin, Maxilly, Meillerie, Saint-Gingolph et Neuvecelle, une Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR de la Rive Est du Léman) a été créée en juillet 1988.

Elle a pour objet d'aider aussi bien moralement que matériellement, de jour comme de nuit, des personnes âgées, des malades ou des handicapés.

Le financement de ce service est assuré par différents organismes (caisses de retraite, sécurité sociale...) et par une participation des bénéficiaires calculée en fonction de leurs revenus.

De nombreuses aides ménagères ont déjà été recrutées par les responsables de

l'A.D.M.R. Leurs principales qualités sont :

- une certaine habileté en ménage, cuisine et soins d'hygiène ;
- le dévouement pour les personnes dans le besoin ;
- la discrétion et le respect de l'indépendance des bénéficiaires.

La prise en charge des dossiers ainsi que leur suivi sont assurés par des personnes bénévoles. Ces personnes sont à votre entière disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous souhaitez obtenir. Vous pouvez les contacter par l'intermédiaire des Mairies des cinq communes citées plus haut ou en vous adressant à la permanence qui a lieu tous les jeudis (de 9 h. 30 à 11 heures) à Lugrin (ancienne Ecole de filles).

Catherine FAVRE

## La composition du Bureau de l'A.D.M.R. est la suivante :

- M. Robert JULLIARD, Président
- Docteur Rémy VERDIER, Vice-Président
- Mme Edith TERRIER, Secrétaire
- M. Gaëtan LACROIX, Secrétaire-Adjoint
- Mme Marie LEVRAY, Trésorière
- Mme Louise HARASSE, Responsable travail
- Mme Marie-Thérèse ZORLONI, Responsable travail adjointe
- Mme Monique VALADIÉ, Responsable prise en charge adjointe
- Mme Claude BLANC, Responsable prise en charge adjointe
- Mlle Catherine FAVRE, Responsable prise en charge adjointe

## J.-P. DÉCOR

PEINTURES - OUTILLAGES  
PAPIERS PEINTS  
REVÊTEMENTS DE SOLS  
PARFUMERIE  
DÉCORATION

La Rénovation  
4, avenue de la Gare  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.05.89

47, avenue de Noailles  
Tél. 50.75.30.30

## SAGRADRANSE

sables et graviers  
gravillons pour routes

AMPHION-LES-BAINS  
Tél. 50.70.00.05  
VONGY-THONON  
Tél. 50.71.28.72

# GRACE A VOTRE NOM DE FAMILLE — RETROUVEZ VOS ANCÊTRES

**L**A mode, aujourd'hui, est à la généalogie. Cela n'est pas un hasard, car les exigences de la vie moderne, en faisant éclater la société traditionnelle, nous ont fait perdre nos racines et oublier les souvenirs précieusement conservés autrefois par les anciens du village ou de la commune. Or, qui écoute, de nos jours, les anciens ?

Ainsi se sont effacés, ou vont définitivement s'effacer, bien des témoignages de la vie d'autrefois. C'est dommage, car on dit qu'«un pays qui perd sa mémoire est un pays qui meurt».

Heureusement, l'étude de l'histoire a fait tellement de progrès de nos jours qu'elle est devenue une véritable science qui, jointe à l'informatique, permet de faire les recherches approfondies, minutieuses et exactes qui nous donnent la possibilité de reconstituer la vie d'autrefois.

Savez-vous que votre nom de famille est un élément important de ce patrimoine ? Si important qu'une secte religieuse très connue aux U.S.A., les Mormons, a entrepris, depuis une vingtaine d'années, de fixer sur microfilms les états civils de chaque commune de chaque pays. Tous ces microfilms sont classés dans la bibliothèque des Mormons à SALT LAKE CITY.

## UN PEU D'HISTOIRE

**L**ES Gaulois avaient déjà des noms de famille qui, sous l'occupation romaine, furent remplacés par des noms romains.

Mais, avant l'arrivée du Christianisme, ils disparurent complètement. A l'époque franque et au début de l'époque carolingienne, les personnes étaient connues uniquement sous leurs noms de baptême, soit leurs prénoms, qui, bien sûr, changeaient d'une génération à l'autre. De nos jours, il en reste encore, utilisé comme patronyme : ceci explique les noms

Une copie de ces recherches pour la France, qui sont déjà très avancées, sont stockées au CHESNAY près de Versailles. L'avantage de ce travail considérable est qu'il permet, à chaque personne intéressée par la recherche de ses ancêtres, de consulter ces microfilms et de retrouver les traces lointaines et le cheminement de sa famille.

Savez-vous aussi que votre nom de famille peut vous donner beaucoup plus de renseignements qu'il n'y paraît, sur l'origine, le métier, voire le caractère de vos lointains grands-pères ? Il peut vous dire si vos ancêtres ont toujours été savoyards et, dans ce cas, de quel village ils venaient, ou s'ils étaient d'origine bourguignonne (burgonde), franque, germanique, scandinave, s'ils descendaient des Sarrazins, etc.

Il peut vous indiquer quel était le métier de la première personne de votre famille à porter ce nom : sabotier, forgeron, percepteur de l'un des multiples impôts (déjà ?) de l'époque, artisan, meunier, tenancier du four communal, etc, s'il était un enfant trouvé, ou s'il était travailleur, fainéant, bavard, courageux ou peureux, grincheux ou bête... Il peut aussi révéler qu'il avait un défaut physique dont se moquaient les villageois : bossu, bègue, sourd, muet, etc.

comme les très nombreux MARTIN (le plus répandu en France), les ALLAIN, les ALPHONSE, les CHARLES, les JACQUES, les LAURENT, les LUCAS, les OLIVIER, les RAYMOND, les ROBERT, les SIMON.

C'est seulement à partir du 13<sup>e</sup> siècle, dès le 12<sup>e</sup> pour certaines grandes villes que le nom de baptême, ou le surnom, devient héréditaire et passe aux descendants. La généralisation des registres d'état-civil, tenus par les religieux jusqu'à la Révolution, devient obligatoire sous François 1<sup>er</sup> en 1539.

## LES DIFFÉRENTES ORIGINES DU NOM

**L**ES plus faciles à reconnaître sont donc les anciens prénoms devenus noms de famille, qui ont pu donner lieu à des diminutifs : BENED (de Benoît), GUILLEMET, GUILLAUMIN, GILLET (de Gilles), GUILLON (de Guy), JACQUIER (de Jacques), etc.

Les Français prirent ensuite un nom de famille qui indiquait leur lieu d'origine ou la particularité de la maison ou du domaine qu'ils habitaient : DEGRANGE (celui qui habite une ferme), DELEVAUX (de la vallée), DUCASSE (vient d'un domaine planté de chênes), DUCHAMP, DUCRET, DUMONT, DUPONT, LACROIX (maison située près d'une croix), LAHAYE, PERTUISET (var. de Pertus : défilé, passage, excavation), VERDIER (celui qui possède un verger).

Puis vinrent les noms du métier exercé par eux : BOULANGER, BRACONNAY (sens ancien de veneur qui chasse avec des braques), CHARPENTIER ou CARPENTIER ou CHAPUIS (du vieux français chapuiser : charpentier), DUFOUR, FAVRE (de Faber, forgeron), MAGNIN (chaudronnier ambulancier), MEUNIER, PAGNIER (marchand de paniers).

Les noms d'origine germanique ne veulent pas dire que la famille était de cette origine, mais la mode était, à l'époque, pour les familles de l'aristocratie dirigeante, de prendre de tels patronymes et cette mode a gagné les provinces les plus reculées, déjà au 11<sup>e</sup> siècle (ex. GIROUD - GIRAUD provenant de Géroul et de Géraud au composé germanique de Ger).

Certains noms sont caractéristiques de la région, comme, dans notre pays, les noms en AZ typiquement savoyards, ainsi : BONDADZ, DELECRAZ, DERIVAZ, DELILLAZ, MARIETTAZ, VIOLLAZ, VERNAZ...

Enfin, de nombreux noms indiquent le caractère de ceux qui les ont reçus : *grincheux* : CHIGNARD ; *tricheur* : BEAUBEAU ; *timide* : LELOUP, SAUVAGE ; *les amis de la bouteille* : TATEVIN, PODVIN, BOILEAU (par dérision) ; *dur à la tâche* : DURET ; *honnête, qui dit la vérité* : LEVRAY ; *droit* : LEDROIT ; *courageux* : GAILLARD ; *bon vivant* : BONNEVIE ; *brun de peau (dér. de Maure)* : MORAND ; *qui a un frère jumeau* : BESSON ; *homme de haute taille + nom de baptême Just* : GRANJUX ; BAUD : *peut représenter en ancien français "le joyeux"*.

Promenade amusante que celle que l'on peut faire au pays des noms de famille, où l'on rencontre le goût du métier, du rire, de la bonne table, de l'amour qui a toujours été au cœur de la race française.

Promenade émouvante aussi : retrouver le sens de notre nom, c'est faire revivre un instant, en quelque sorte, l'un de nos lointains ancêtres, un personnage qui a du avoir une certaine personnalité. N'a-t-il pas, lui et non pas un autre, donné pour toujours un nom à une longue suite de bons Français ?

Anne MOREL  
(de Maure)

(Réf. Ethymologie des noms de famille par A. DAUZAT - 1951)

*Voyages*

# SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry  
74200 THONON  
Tél. 50.71.00.88 +  
Télex : 370.401

*Réservation électronique  
pour le monde entier*

# agence léger

- LOCATION
- GESTION

**TRANSACTIONS  
IMMOBILIÈRES**

Front de Lac  
74502 EVIAN CEDEX  
Tél. 50.75.05.44

# Plan de Circulation à Neuvecelle

## Travaux de la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement

**D**E par son urbanisation croissante et sa situation de transit entre le plateau et le littoral, la Commune de Neuvecelle doit supporter un flux croissant de véhicules qui traversent à des vitesses souvent excessives l'agglomération.

Mise en place par le nouveau Conseil Municipal, la Commission de l'Aménagement et de l'Environnement s'est donné pour tâche l'étude d'un plan de circulation et l'amélioration de la sécurité routière dans la Commune.

Elle a pris en compte les demandes des habitants qui, partout dans la commune, ont des raisons de se plaindre des dangers que leur fait courir la conduite irrégulière d'un grand nombre d'automobilistes et de motocyclistes.

Conseillée par M. BURNET, Ingénieur de l'Équipement, elle s'est rendue successivement sur l'avenue de Milly, l'avenue de Maxilly, l'avenue de Verlagny, l'avenue de Lécherot, l'avenue du Léman, l'avenue d'Evian, la route de Grande-Rive, les voies secondaires et les chemins piétonniers.

Un premier constat a mis en évidence le changement de situation de notre voirie communale qui, du caractère rural, voire de rase campagne qu'elle présentait il y a 20 ans, est devenue une voirie urbaine ou semi-

urbaine nécessitant un traitement approprié tant dans sa conception que dans la mise en place du matériel de signalisation horizontale et verticale.

Un second constat, plus général, est fourni par les statistiques nationales et par la revue de la Prévention Routière au service des communes, "circuler". Il faut savoir que :

- les limitations de vitesse améliorent la sécurité routière,
- la vitesse constitue une des causes majeures d'accidents,
- le respect des limitations de vitesse permet en cas de choc de sauver 85% des occupants ceinturés,
- les limitations de vitesse permettent une meilleure homogénéisation du trafic, facteur de sécurité,
- les limitations de vitesse doivent aussi s'appliquer aux autoroutes, même si ces voies sont plus sûres,
- depuis plusieurs années les vitesses pratiquées augmentent régulièrement.

On constate enfin que la signalisation routière est lue distraitement par les conducteurs ou tout simplement ignorée. Au Rond-Point et partout ailleurs cela a été observé.

Il faut donc mettre en place du matériel visuel entraînant les réflexes qui améliorent la sécurité et le confort sur les routes.

Tout ce qui précède a conduit la commission à programmer son action en proposant des priorités :

**A COURT TERME :** panneaux, marquages au sol (ilots, bandes de rives, bandes axiales, flèches directionnelles, passages piétons et leurs approches), avis aux riverains dont les bords débordants constituent une gêne pour la visibilité, achèvement du rond-point et du trottoir du Pont de Verlagny.

**A LONG TERME :**

- Projet d'aménager avec création de trottoirs, l'avenue de Maxilly, l'avenue de Milly et l'avenue d'Evian en voies urbaines, sans oublier la réfection de l'éclairage public actuellement insuffisant,
- Mise à l'étude de projets de deux nouveaux ronds-points sur l'avenue de Milly,
- Plan de circulation à établir après la mise en place et l'exploitation des comptages de véhicules installés sur les principales voies du domaine public dont l'alignement devra être mis à jour,
- Le désenclavement de Verlagny-Sud,
- Le plan de circulation devra intégrer la situation de transit de la commune et prévoir dans ce cas une modulation de la vitesse (homogénéisation du trafic),
- Le traitement des abords de l'école, après l'achèvement des travaux d'extension de l'école primaire, sera l'objet de toute l'attention de la commission. Priorité aux piétons à définir sur une certaine distance,
- Inventaire et remise en état des chemins piétonniers.

Au terme de sa réflexion d'ensemble sur les solutions à apporter, la commission proposera peut-être la mise en place de dispositifs plus contraignants (dos d'âne, par exemple, mais dont l'installation doit se confor-

mer à une réglementation très stricte, chicanes, rétrécissements, passages surélevés).

Dès à présent, la Municipalité envisage une opération de sensibilisation à la sécurité routière, en collaboration avec les communes limitrophes. Elle sollicitera le concours de la Prévention Routière, de la Police et de la Gendarmerie (cette opération aura peut-être déjà lieu au moment où ces lignes paraîtront).

En dernier recours le Maire de la Commune peut toujours, dans l'exercice de son pouvoir de police, faire relever et signaler les infractions régulièrement constatées, demander l'intervention plus fréquente des services du Commissariat d'Evian.

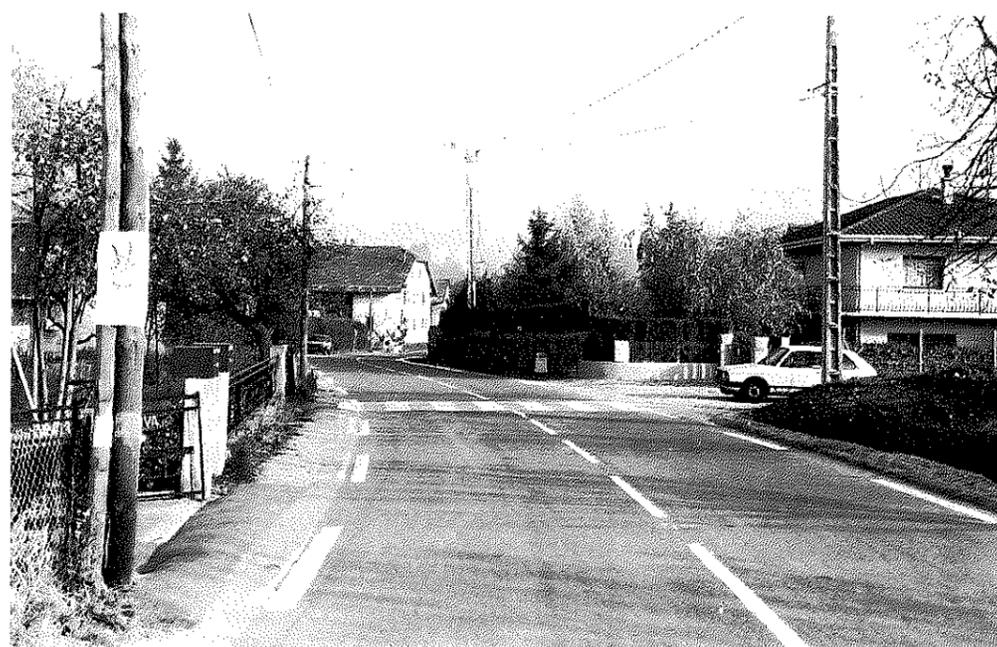
En résumé, l'action préventive auprès des usagers, l'étude de la sécurité routière à l'école, l'élaboration d'un plan de circulation, la mise en place d'un matériel urbain, doivent inciter les conducteurs à prendre conscience de leurs obligations. La sécurité routière dépend d'attitudes réciproques. Plus que le respect du Code de la route, elle est une règle de savoir vivre, un respect mutuel de chacun.

Le Président de la Commission  
Michel BIOLLEY

### RAPPEL :

Sachez que :

- à propos de la signalisation horizontale servant à délimiter les voies de circulation sur les routes étroites ou sinueuses (exemple : avenue de Maxilly), la ligne médiane des traits blancs rapprochés ne permet le dépassement que des véhicules roulant très lentement.
- à propos du nouveau rond-point, la priorité à gauche est donnée à tous ceux qui sont déjà engagés sur la chaussée qui ceinture le terre-plein central.



Avenue de Maxilly  
Route sinueuse, très fréquentée, sur laquelle on constate trop souvent le non respect de la signalisation.  
Accident mortel en 1989.



Avenue de Milly  
Longues lignes droites de part et d'autre de deux traversées en S de Milly et Verlagny. Vitesses excessives et dépassements imprudents trop fréquents.  
Accident mortel en 1989.

# L'OU NOVE CHATNI

**A**U début de l'année 1989, pour répondre à certaines nécessités, l'Association L'ou Nové Chatni, nom savoyard des nouveaux chataigniers, a été créée. L'Association, type "sou des écoles" est affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie. Elle a pour but d'organiser les diverses activités qui se font autour du Groupe Scolaire Robert-Magnin de Neuvecelle.

Chaque année nous organisons :

- des repas et lotos dont les bénéfices permettent de subventionner en partie les différents projets scolaires et les sorties de fin d'année ;
- la partie matérielle de la fête scolaire dont le bénéfice est reversé à chaque coopérative de classe ;
- l'arbre de Noël des écoles primaires et maternelles grâce à l'aide financière de la municipalité.

Dans le but de conserver le côté sympathique d'un travail d'équipe, d'autres associations se sont affiliées à L'ou Nové Chatni :

- **l'Association USEP** (sport à l'école primaire) qui participe aux diverses manifestations sportives organisées au niveau cantonal et départemental pour nos enfants ;

- **l'Association du Restaurant Scolaire** qui permet grâce au bénévolat des parents, qui assurent à tour de rôle une garde journalière tout au long de l'année scolaire pour la sécurité des enfants, et au soutien de la municipalité, sans oublier le travail souvent ingrat mais très précieux de Mme FABRELLO, de nourrir une quarantaine d'enfants dans la salle de cantine ;

- **le Club Couture** qui fonctionne tous les jeudis après-midi de 14 à 16 h. 30 et est ouvert à tous. Ce club a trouvé sa place au sein de l'Association en confectionnant des costumes pour la fête scolaire et pour la classe de M. BIOLLEY dans le but d'une reconstitution historique. Cependant, ce club n'est pas limité à la couture mais il se veut un lieu de rencontre autour d'une activité manuelle.

Les Parents d'Elèves du Groupe Scolaire Robert-Magnin jouent un rôle dans la vie scolaire et péri scolaire de Neuvecelle. Pour élargir le champ de leurs activités (Bourse aux vêtements, activités du Mercredi...), les idées de chacun ainsi que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Le Comité



Les costumes ont été confectionnés par le Club de Couture

# GYM NOUVELLE FORME DE NEUVECELLE

**P**OUR sa troisième saison, le Club de Gymnastique Féminine se maintient bien ; il a compté 35 adhérentes et entre autres :

- a connu quelques sympathiques rendez-vous gastronomiques (gym ne voulant pas forcément dire régime), notamment "aux Grenadiers" chez M. BONNEVIE, ou grâce aux talents de cuisinière de notre Présidente,
- a organisé une expo-vente dont le bénéfice devait permettre de clôturer la saison par une sortie en Italie fin juin, mais à cette date beaucoup de nos membres étant déjà en vacances, cette ballade a été reportée,
- a participé avec le Club de l'Amitié au défilé costumé du 14 juillet à Evian (bicentenaire oblige), notre groupe, seul représentant de la Commune, ayant été apprécié.

La saison 89/90 s'annonce déjà très bien avec la venue de nouvelles adeptes, ce qui prouve, malgré la proximité d'Evian et ses équipements, un besoin de rencontre, de détente pour les femmes de notre Commune.

Le Comité souhaite organiser cette année des sorties telles que : ski de fond, randonnées, etc... et attend avec impatience, comme toutes les associations, la réalisation d'une nouvelle salle (hors scolaire) qui nous permettrait de proposer un équipement plus complet à nos sportives.



Révolutionnaires Neuvecelloises

# LES DONNEURS DE SANG

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Neuvecelle est actuellement la plus ancienne association de la Commune.

Elle compte 200 donateurs actifs qui au cours de l'année ont fait don de 316 flacons. Parmi ces donateurs, 29 nouveaux dont 11 premiers dons.

Lors du prélèvement d'Octobre, il y a eu six dons en plasma, matière première de plus en plus utilisée pour soigner les malades, et technique de prélèvement nouvellement employée à Neuvecelle.

Malgré cela, un effort important reste à faire pour continuer à sauver des vies.

En dehors des prélèvements, notre Association prouve son dynamisme en participant à des manifestations sportives aussi nombreuses que variées :

- concours de ski alpin et de ski de fond départementaux,
- concours de ski de fond de la Zone 4
- concours de pétanque à Evian
- concours de sauvetage à Meillerie, Evian et Lugrin

Bien sûr, dans ces manifestations, l'esprit de compétition est présent, mais c'est surtout la bonne humeur et l'amitié qui dominent entre donateurs de sang.

Alors, si vous avez entre 18 et 65 ans, que vous êtes en bonne santé, venez nous rejoindre.

N'emprisonnez pas votre sang, donnez-le, demain peut-être en aurez vous besoin !

## DON DU SANG

*Ne dites pas : LA PROCHAINE FOIS.*

*N'oubliez pas qu'on choisit de donner mais qu'on ne choisit pas de recevoir.*

*Participez aux prochaines collectes de sang qui auront lieu à l'Ecole Maternelle de Milly les :*

15 JANVIER  
2 AVRIL  
23 JUILLET  
20 AOÛT  
29 OCTOBRE

*LE LOTO ANNUEL organisé par les Donneurs de Sang Bénévoles, aura lieu le*

*18 FÉVRIER*

# L'ECOLE DE HAND AFFICHE COMPLET

DEPUIS sa création, l'Ecole de Hand-Ball n'a jamais connu un tel engouement pour la pratique de cette discipline.

Ce sont trente cinq "futurs champions" répartis en trois formations mixtes qui s'entraînent régulièrement durant huit mois de l'année, soit à Milly, soit au Centre Sportif d'Evian.

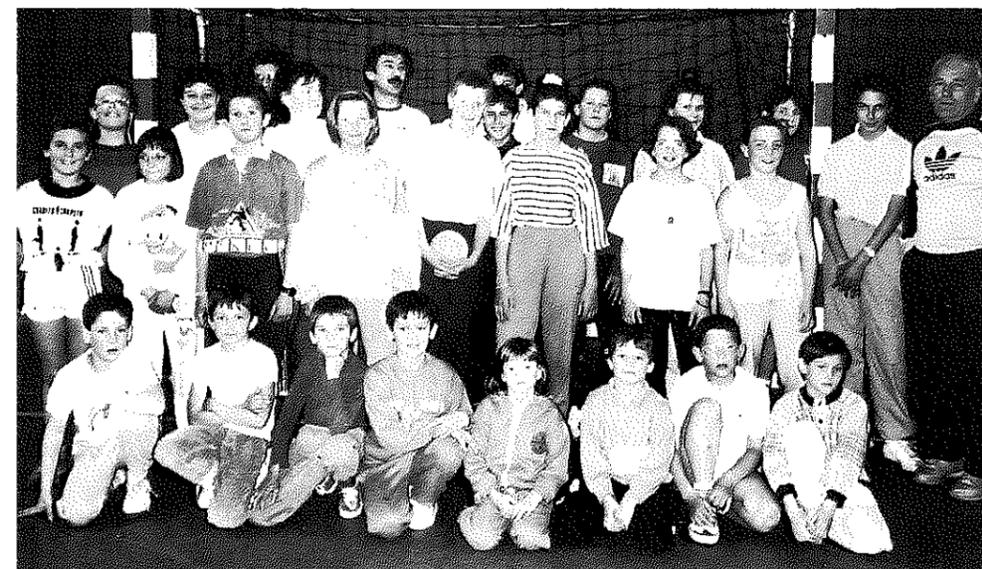
L'équipe benjamins, entraînée par Pierre MALLIN-JOUD et Jeanny DUBOULOZ, participe au Championnat de Haute-Savoie, ainsi que l'équipe poussins dirigée par Yves FELICI et Martial PACINI,

responsables de l'initiation, qui rassemble les enfants de 7 à 9 ans.

Souhaitons à tout ce petit monde de représenter dignement notre association dans les compétitions et d'améliorer leur bagage technique afin de faire honneur à EVIAN-THONON dans l'avenir.

L'Association a connu un léger remaniement cette saison, le comité qui regroupe des dirigeants dynamiques et conscients de leur tâche, fera tout pour que le tournoi de Neuvecelle soit et reste un des plus importants dans le monde du Hand-Ball.

Le Comité



Les benjamins et poussins saison 87-88



**DOMAINE DE VILLY**

VIN DE PAYS  
et  
PÉTILLANT  
MÉTHODE CHAMPENOISE

LIVRAISONS - EXPÉDITIONS

**DUMONT Claude & Fils**

Propriétaires / Récoltants

CONTAMINE-SUR-ARVE - 74130 BONNEVILLE  
Téléphone : 50.03.62.00



HAUTE - SAVOIE

Agence  
EVIAN-LES-BAINS  
2, rue de la Monnaie  
B.P. 80  
74501 EVIAN-LES-BAINS Cédex  
Tél. 50.75.31.99

MICHEL BILLION-REY

**Optique**

LUNETTERIE  
LENTILLES DE CONTACT  
INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Les Arcades / Rue du Lac  
74500 EVIAN - Tél. 50.75.23.00

**novarina**  
**matériaux**



128, Boulevard  
de la Corniche  
THONON-LES-BAINS  
Tél. 50.71.25.98

**PROMATER**  
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT



**agence  
du lac**

Gaston Francina

**L'IMMOBILIER**

Résidence Le Beau Site  
11, Quai Baron-de-Blonay  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.56.57 - Fax 50.70.77.61



**BUISSON  
Hubert**

**CHARPENTE  
COUVERTURE  
ISOLATION  
RÉNOVATION**

Tél. 50.75.30.10      74500 NEUVECELLE

BAR - RESTAURANT  
**Les Grenadiers**

*M. et Mme Bonnevie*

**SES SPÉCIALITÉS  
SES POISSONS**

SA TERRASSE SUR LE LAC

**SUR RÉSERVATION :**  
NOCES, BANQUETS ET RÉCEPTIONS

GRANDE-RIVE - EVIAN - Tél. 50.75.13.34

**DURONZIER CHASSEUR**  
Ville • Mode

EVIAN

**BOUM SHOP**  
Sports  
Détente

ENTREPRISE  
DE TRAVAUX PUBLICS  
ET BATIMENT

**S.A.  
E. DAZZA  
& Cie**

15, avenue de Noailles  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 50.75.12.09

s.a.r.l.  
**VITRERIE  
MIROITERIE  
EVANAISE**

**menuiserie  
aluminium**

Avenue du Bennev  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.11.91

# CLUB DE L'AMITIÉ

Le "Club de l'Amitié", association qui regroupe pour la troisième année les retraités et préretraités de la Commune, connaît un essor croissant. Chaque jeudi les réunions au "Clos Cachat" ont un grand succès ; là chacun s'adonne au jeu de société de son choix, à cinq heures un délicieux goûter confectionné par nos jeunes bénévoles rassemble tout le monde pour de joyeuses retrouvailles, des

échanges d'idées et la présentation de nouveaux arrivants, très heureux de trouver dans la commune tant de chaleur humaine. Toujours jeunes et enthousiastes nos retraités ! Les plus dynamiques d'entre eux se sont confectionnés des costumes de révolutionnaires et ont formé un groupe qui a défilé le 14 juillet pour la commémoration du bicentenaire de la Révolution avec l'association commerçante évianaise.



Excursion  
à Oyonnax  
le 14 octobre 1989

TRANSACTIONS  
RÉGIE  
LOCATIONS  
VILLAS  
APPARTEMENTS  
TERRAINS



**Agence BAUD**

Fondée en 1920

2, avenue de Neuvecelle  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.12.58

**CHARPENTE - COUVERTURE**

**MAISONS OSSATURE BOIS**  
Procédé HOMOGEN 80

**PAOLY  
Père et Fils**  
S.A.R.L.

TROUBOIS - 74500 LUGRIN/EVIAN  
Tél. 50.76.04.29

## Garage Grépillat

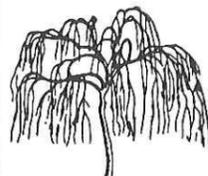


**Mécanique**  
**Carrosserie**  
•  
**Vente neuf**  
**et occasion**  
•  
**Dépannage**

NEUVECELLE - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.25.57

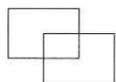
## Entreprise BERNEX

Création parcs et jardins  
Plantation • Entretien  
Clôtures • Dallages • Elagage  
Location d'engins  
Devis gratuits



Pour tous renseignements :  
"Verossier" - LARRINGES  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 50.73.46.96

## Ambre Parfums



14, avenue Jean-Léger  
74500 EVIAN-LES-BAINS

## Richard Leonarduzzi

ARTISAN

**CARRELAGE**  
**FAÏENCE**  
**MARBRE**

Chemin des Houches  
NEUVECELLE - 74500 EVIAN  
Tél. 50.75.29.55

## ARNULF AGENCEMENT

Cuisines  
  
delacroix

Cuisines  
Salles de bains  
Boutique  
accessoires  
bains

4, rue Bernard-Moutardier  
74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. 50.75.18.23

## Entreprise GAUTHIER

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS  
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS  
INDUSTRIELS LIQUIDES  
OU PATEUX

01120 MONTLUEL  
Tél. 78.06.02.16

# Promenade des Mères de Famille

3 J U I N 1 9 8 9

**T**out le monde était présent au départ de cette promenade des mères de famille de Neuvecelle, à destination du Canal de Savières, qui promettait, comme chaque année, bonne humeur et joie de se retrouver tous ensemble.

La première destination fut Aix-les-Bains où un copieux petit-déjeuner fut servi et regaillardit ceux dont les brumes matinales ne s'étaient pas encore dissipées. Puis, ce fut l'embarquement sur le lac du Bourget, lac mystérieux et profond empreint de l'âme de Lamartine.

Le Canal de Savières reliant le lac du Bourget au Rhône, fut traversé et la luxuriance du paysage a fait l'admiration de tous.

Pour remettre les excursionnistes de leurs émotions, une dégustation des vins de Savoie fut offerte à Jongieux. Déjà, les rires s'amplifièrent et certains en profitèrent pour entonner des chansons, reprises en cœur par le plus grand nombre.

Le déjeuner fut servi à Chanaz, au bord du canal de Savières. Le retour par le col du grand Colombier (1.501 m) a ravivé toutes les émotions par son cadre grandiose et majestueux.

La soirée était déjà bien avancée lorsque les excursionnistes sont arrivés à l'hôtel "Les Grenadiers" à Grande-Rive où une collation leur fut servie. Cela a été l'occasion pour le Maire d'offrir un bouquet de fleurs à une mère de famille et de mettre fin ainsi à ce suspens qui a couru tout au long de la journée. L'heureuse élue fut Mme CHA-PUIS, femme du Maire, qui a institué cette promenade des mères de famille, il y a 40 ans.

La commune tient à remercier tous les participants qui ont été les artisans du succès de cette promenade et donne rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau périple.



# HISTOIRE DE NEUVECELLE

## Le Chemin du Curé

Le hameau de la Grande-Rive situé sur le bord du lac, avait été réuni à l'Eglise de Neuvecelle en 1803, lors de la circonscription nouvelle des paroisses, après la Révolution.

Pour y arriver, ses habitants étaient obligés de monter à Marêche, passer par Verlagny pour aboutir enfin, péniblement et à grande distance, à leur paroisse.

Monsieur MANTEL, poussé par son zèle sacerdotal, leur facilita un accès plus convenable. Il acheta en son nom, en 1833, pour le prix de 100 francs, de Monsieur PELISSIER, feu Jean, une parcelle de terre d'une longueur de 6 pieds (pour un chemin public sur toute la longueur des N° 220, 221 et 222 de la nappe de la commune) qui se trouvait déjà foulé aux pieds, par un sentier abusivement établi dès le chemin inférieur des Grottes (passant sous la voie ferrée) et qui divise les territoires d'Evian et de Neuvecelle jusque proche celui qui descend de Chez Duret (aujourd'hui dit Chemin du Curé) propriété de Monsieur François GRANJUX.

Toutefois, défense était faite d'y passer avec des chariots et d'y lacher des bestiaux.

Acte passé le 14 octobre, au Collège d'Evian en présence de Monsieur DUBOUCHEX, Préfet, et de Monsieur André MAITRE, Professeur, ATHANASE BRON, Notaire.

Plus tard, après la construction de la route d'Abondance, un tronçon depuis le Rond-Point jusqu'au Chef-lieu s'imposait. Pour en faciliter l'accès aux habitants de la Grande-Rive, Marêche et Chez Granjux.

Monsieur Jean-Pierre CACHAT en prit l'initiative, avec l'appui des principales familles de son entourage.

Il recueillit les souscriptions volontaires qu'il céda à la Commune qui fit exécuter les travaux en 1875.

Le Curé Edmond ROLLIN ne dit pas, si après ces travaux, ses paroissiens arrivaient à l'heure au Chef-lieu pour les offices.

Antoine LAZARETH

## Nos joies...

Nos sincères félicitations à Monsieur Serge FOREL pour le mariage de sa fille Sabine Marie, avec M. SANNICOLO Philippe Victor, qui s'est déroulé le 9 septembre 1989. Nous souhaitons aux jeunes mariés nos meilleurs vœux de bonheur.

Nous apprenons la naissance de Sonia, troisième enfant, au foyer de M. et Mme Bernard FOURNIER et petite-fille de M. et Mme Antoine LAZARETH, premier adjoint au Maire de Neuvecelle. Nos sincères félicitations aux parents et grands-parents et meilleurs vœux de bonheur à Sonia.

Nous formulons nos sincères condoléances à Monsieur et Madame Antoine LAZARETH, éprouvés par le décès de Madame LAZARETH Véronique Eugénie.

## ... Nos peines

**A EVIAN**  
Votre agent **PEUGEOT**

**IMPÉRIAL  
GARAGE  
GUY GALLET**



*Voitures neuves et occasion  
Entretien, réparation toutes marques*

Face Hôpital  
9, avenue d'Abondance - Tél. 50.75.01.90

  
**JEAN LEFEBVRE**  
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez  
la bonne route  
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION  
Tél. 50.70.06.90  
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS  
74500 EVIAN-LES-BAINS

**MILLY**  
IMMOBILIER

Avenue de Milly  
74500 NEUVECELLE SUR EVIAN  
Tél. 50.70.77.78

S.A.R.L.  
**chauffage  
et  
sanitaire**

3, avenue d'Abondance  
74500 EVIAN  
Tél. 50.75.01.64

VENTILATION  
INSTALLATION  
GAZ  
TUYAUTERIE  
INDUSTRIELLE  
ZINGUERIE

Agréée Agence Economie d'Énergie

**Pompes  
Funèbres  
Savoisiennes**

24 H / 24

Raymond SCHALLER

14, rue de la Touvière  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 50.75.45.37

Entreprise Générale de Menuiserie  
CHARPENTE - COUVERTURE

**Maurice  
JACQUIER**

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN  
Tél. 50.75.24.65

## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

### INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Il est rappelé que pour certaines interventions extra-muros du corps des Sapeurs-Pompiers d'Evian, la Commune verse une participation au Service Départemental Incendie et Secours.

Les interventions prises en charge par la Commune se limitent aux suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SMUR) qui suppose le déplacement de l'ambulance des pompiers avec un médecin à bord.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est également rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

### CARTES D'IDENTITÉ PASSEPORTS CARTES DE SÉJOUR

Les cartes d'identité, passeports et cartes de séjour sont désormais délivrées en Mairie.

Egalement les autorisations de sortie du territoire national pour les mineurs sont de la compétence de la Mairie.

### IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1989 ont été fixés ainsi :

— Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,07%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,80%
— Taxe d'habitation	8,07%
— Taxe professionnelle	13,11%

### REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu mi-janvier au Restaurant Les Grenadiers à Grande-Rive.

### ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

### PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1<sup>er</sup> août 1988 au 31 juillet 1989, le prix de vente de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	2,550 F
— Redevance Etat	0,085 F
— Redevance Assainissement	2,250 F
— Redevance Agence de Bassin	0,660 F
TOTAL	5,545 F

## VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

### HEURES D'OUVERTURE DU SÉCRÉTARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement)

Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

— Monsieur Antoine LAZARETH :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

— Monsieur Charles PERNET :

Le deuxième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

— Monsieur Michel BIOLLEY :

Le troisième mercredi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols et l'aide communale à la construction.

— Monsieur Etienne CHAPUIS :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A partir de 1990, toute demande de subvention devra obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 31 octobre au plus tard, afin d'être examinés lors de la dernière session de l'année du Conseil Municipal.

### RAMASSAGE DE FERRAILLE

Depuis le 8 septembre 1988 ce ramassage s'effectue désormais tous les deux mois soit pour 1990 : jeudi 4 janvier - jeudi 1<sup>er</sup> mars - jeudi 3 mai - jeudi 5 juillet - jeudi 6 septembre - jeudi 8 novembre.

### RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive, le Rond-Point et Lotissement FERINEL.

Pas de dépôt après 22 heures.

### MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures.

La Commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

### BULLETIN MUNICIPAL 1991

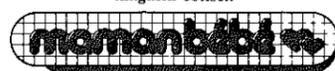
Les personnes désirant participer à la rédaction de ce bulletin sont priées de bien vouloir déposer leurs projets en Mairie (Commission de l'Information et des Loisirs) avant le 10 septembre 1990, dernier délai.



Tout pour la future maman  
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



«Le Majestic» 1, avenue Jean-Léger  
Tél. 50.75.54.79

A EVIAN

AGENCE LEHMANN  
IMMOBILIER

ventes, achats,  
locations



1, place du port / évian  
tél. 50.75.27.53

# Qui reconnaissez-vous ?



## CRÉATION D'UNE COMMISSION JEUNESSE

Vous avez entre 13 et 18 ans.

Vous vous intéressez à diverses activités : sport, musique, lecture, informatique... (toutes les idées seront les bienvenues).

Venez nous rejoindre en vue de la création d'une commission jeunesse composée en majorité de jeunes, encadrés par des membres de l'équipe municipale.

Répondez au questionnaire suivant en mettant une croix dans la case correspondante ; découpez-le et renvoyez-le à la Mairie de Neuvécelle.

Nous organiserons une réunion d'information afin de mettre au point cette commission.

Jacques BLIN

LE CONSEIL MUNICIPAL  
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION  
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT  
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS  
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE  
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION  
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

### COUPON A RENOYER A LA MAIRIE DE NEUVECELLE

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Je suis : — Etudiant (e) au \_\_\_\_\_ en \_\_\_\_\_

— Employé (e) comme \_\_\_\_\_

Je suis intéressé (e) par : \_\_\_\_\_

Je suis candidat (e) pour faire partie de la commission jeunesse OUI  NON

Jour et heure de préférence dans la semaine pour que la réunion ait lieu : \_\_\_\_\_

# COMMENT PROFITER DU ROYAL CLUB EVIAN

## DÉGUSTEZ !

Pour vos déjeuners d'affaires ou vos dîners de fête, toute l'année Michel LENTZ et son équipe vous accueillent de 12 h à 14 h 30 et de 19 h 30 jusqu'à 23 h 30, à la Toque Royale.

Découvrez une carte d'un grand raffinement et de merveilleuses recettes de saison.

Chaque dimanche matin - et jusqu'à 15 h - la Toque Royale vous propose un Brunch Royal à l'américaine et en musique.

## JAZZEZ !

Sandra vous attend au Régent, le Club des nuits du Royal Club Evian.

Une ambiance unique, des comiques, des illusionnistes, de formidables formations et des grands noms du jazz.

Au Régent, devenu un véritable club de jazz, chaque nuit est une nouvelle fête.



## JOUEZ !

Osez le grand frisson des jeux traditionnels européens et américains dans l'atmosphère unique de la salle des Jeux : roulette, baccara, black-jack, etc...

Profitez de l'entrée libre dans l'espace machines à sous, dès 10 h du matin. 200 machines, tous les modèles imaginables, toutes les mises... et des Jackpot à gagner !

Rafrâchissements et restauration rapide sur place, au Jackpot Bar.



CASINO ROYAL EVIAN

Réservation  
le Régent  
Toque Royale  
50 75 03 78